

2016-2021
Procès-verbal n° 12b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 31 octobre 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.38 heures.

Présence de 56/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (20): Mmes et MM. Caroline Ayer, Christophe Bettin, Gilles Bourgarel, de Reyff Charles, Raphaël Fessler, Jean-François Feyer, Joël Gapany, Jérôme Hayoz, Eva Heimgärtner, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Jean-Frédéric Python, Claire Roelli, Alexandra Maria Rossi Carré, Alexandre Sacerdoti, Claude Schenker, Nicolas Stevan, Marc Vonlanthen et Philippe Vorlet.

Absents (4): Mmes et M. Vincenzo Abate, Rana Eltschinger-Bassil, Corinne Margalhan-Ferrat et Sandra Sabino.

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, chers/ères collègues, j'ouvre cette séance de relevée et vous annonce la liste des excusés pour ce soir. (cf. supra).

1. Communications du Président

Les communications ayant déjà été faites hier soir, je ne vais pas les répéter. Nous allons passer directement au point n° 7 de notre ordre du jour.

7. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – Message n° 16bis

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec intérêt que la Commission financière s'est réunie en date du 16 octobre 2017 pour étudier attentivement le Message n° 16bis traitant du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Pour pouvoir étudier le Message avec attention et poser toutes les questions nécessaires à sa bonne évaluation, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles et de Mme C. Helfer, Cheffe de Service des écoles.

Pour rappel, la Commission financière avait déjà siégé en date du 8 mai 2017 pour traiter de la première version de ce Message. Elle avait accepté à l'unanimité des huit membres présents le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Cependant, déjà à cette époque, la Commission financière avait émis quelques réserves en regrettant notamment que le Conseil communal n'ait pas réfléchi à des solutions alternatives au principe de subventionnement proposé dans le Message.

Étant donné que le Message n° 16bis contient des similitudes indiscutables avec le Message n° 16, je ne vais pas ici refaire les mêmes réflexions qui ont été faites en plénum le 29 mai dernier.

Néanmoins, la Commission financière s'est interrogée sur les deux points suivants:

Premièrement, l'extrapolation faite dans le Message sur le montant total des subventions que la Ville devrait verser dans le cas où tous les ayants droit demanderaient lesdites subventions peut sembler ambitieuse. Il a été répondu que cette extrapolation résultait de l'hypothèse que la proportion de la population qui allait chez le dentiste scolaire était de 42%, soit le pourcentage actuellement observé. Le Service des écoles part également du principe qu'étant donné la nouvelle mouture du questionnaire remis aux parents, une augmentation des demandes est à attendre puisqu'il est clairement noté que "*l'Administration communale du domicile est à disposition concernant le subventionnement des frais dentaires de votre enfant, qui est possible si votre enfant fréquente la clinique dentaire mobile, que s'il est suivi par un médecin dentiste privé*".

Deuxièmement, la Commission financière a rappelé que le Conseil général avait demandé d'étudier dans quelle mesure il serait possible de prendre tout ou partie du montant des contrôles effectués par le dentiste scolaire pour tous les enfants de la Ville. Selon le Conseil communal, le Service dentaire cantonal a répondu que l'on ne peut pas imposer le choix du dentiste et que, si la Ville participe au subventionnement du contrôle chez le dentiste scolaire, elle doit également le faire chez un dentiste privé. Le Service dentaire cantonal a aussi clairement explicité que si l'on mettait une disposition comme celle-ci dans le règlement, elle ne passerait pas au niveau légal. Il est malgré tout opportun de rappeler l'article 14 qui stipule que "*les communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles et des soins prodigués par le ou la médecin dentiste scolaire, [...]*" Il serait tout aussi opportun de rappeler l'adage populaire qui dit "deux juristes, trois opinions". Voulant approfondir cette piste, la Commission financière a demandé formellement au Conseil communal de questionner le Canton si la Ville pourrait prendre en charge, en partie ou entièrement, les contrôles dans la cabine mobile. Dans le cas où les parents préfèrent envoyer leurs enfants chez un praticien privé, cela impliquerait automatiquement qu'ils renonceraient à cette subvention, sauf si les parents ont un revenu modeste, auquel cas la Ville serait obligée de les subventionner selon l'article 15. Une réponse nous a été promise pour une prochaine séance.

La Commission financière a préavisé favorablement, par 6 voix pour et 3 abstentions, le Message n° 16bis, soit le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. En séance du 30 mai 2017, un premier Message vous a été présenté. Une majorité des Conseillers généraux a toutefois renvoyé le Message, estimant qu'il était indispensable que le Conseil communal donne plus d'informations sur le montant des subventions versées et sur d'autres variantes de subventionnement. Le Conseil communal a pris acte de cette volonté et a approfondi la question des subventions. C'est donc sur ce point ce qui a été revu.

Le Conseil communal a analysé plus précisément les conséquences de la jurisprudence du Tribunal cantonal (TC) qui se fonde sur la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) en vertu de laquelle la Commune ne peut plus se limiter à ne subventionner que les contrôles et les traitements fournis par le Service dentaire scolaire (SDS) mais doit forcément, obligatoirement aussi subventionner ceux fournis par les dentistes privés. Il est arrivé à la conclusion que, contrairement à ce qui avait été dit dans le premier Message, l'application de cette jurisprudence entraînerait une augmentation des subventions.

En effet, dans le premier Message, nous pensions que nous devrions subventionner uniquement les dentistes qui appliqueraient la valeur du point retenu par le SDS. Or, selon les contacts que nous avons eus avec les dentistes durant l'élaboration de cette loi cantonale, nous savons que très peu appliqueraient ce taux. Cependant, renseignements pris auprès du SDS, il revient à la Commune de recalculer la facture faite par le dentiste privé en lui appliquant le tarif actuel de 3,7 le point, puis d'accorder la subvention sur le solde.

A la suite d'une proposition faite en Commission financière, la possibilité de subventionnement même pour les traitements des dentistes privés sera annoncée sur la fiche donnée par le SDS à tous les élèves. Par conséquent, tous les parents seront au courant de la possibilité d'obtenir une subvention.

Comme l'a rappelé le Président de la Commission financière, lors de cette séance, il nous a été demandé une confirmation du SDS de son avis selon lequel il était contraire à la jurisprudence du TC de subventionner uniquement les contrôles effectués par le SDS. Le 20 octobre, le Service de la santé publique confirmait cette position. Cet avis a été transmis à la Commission financière ainsi qu'aux chefs de groupe. Dans sa réponse, le Service de la santé publique proposait des modifications mineures sur d'autres articles du règlement. Ces modifications ont aussi été transmises aux chefs de groupe. A charge pour eux de les déposer comme amendement puisque le Message étant déjà déposé, il n'est plus possible au Conseil communal de l'amender. Bien entendu que le Conseil communal accepte ces amendements.

En conclusion, le Conseil communal estime que l'adaptation de son règlement à la jurisprudence pourrait entraîner une forte augmentation des subventions versées actuellement. Par conséquent, tant que cette pratique n'a pas été mise en place pour évaluer l'impact de cette modification, le Conseil communal estime prématuré d'augmenter les subventions, par exemple, en offrant la gratuité à l'ensemble des élèves pour le contrôle dentaire. Raison pour laquelle il n'a pas modifié le texte même de l'arrêté.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe des Verts

Vuilleumier Julien (Verts). Comme cela a été rappelé, lors de la séance du 30 mai, le groupe des Verts avait demandé le renvoi du Message n° 16 à propos des frais dentaires scolaires en demandant au Conseil communal de "*proposer au Conseil général une solution raisonnable et financièrement supportable de participation aux frais des contrôles et des soins prodigués par le dentiste scolaire pour tous les élèves et indépendamment de l'aide financière*". Il s'agissait par-là aussi de répondre à l'article 14 de la loi sur la médecine dentaire scolaire qui précise que "*les Communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles et des soins prodigués par le/la médecin dentiste scolaire*". A notre avis, à cette époque, dans le premier Message, il n'y avait pas de réponse à cet article 14.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir répondu partiellement à ces attentes et surtout d'avoir chiffré plus précisément les possibilités de soutien qui avaient été largement surévaluées lors du dernier débat. Nous regrettons toutefois que sur le fond, il n'y ait pas de changement quant au règlement, alors qu'une solution qui nous paraît raisonnable et financièrement supportable a été identifiée mais non retenue. Vous l'avez dit, Mme la Vice-Syndique, elle figure à la page 4 sous le point 4.4 et elle propose d'offrir la gratuité du contrôle dentaire obligatoire à tous les élèves. Cette mesure est évaluée à un coût supplémentaire de 77'000 francs par année. Ce montant semble tout à fait raisonnable et supportable en regard du soutien et du Message qu'il fait passer à toutes les familles. Nous demandons simplement, en dehors de toute modification des barèmes, et en étant conscients que l'adaptation à la jurisprudence sur le traitement par des dentistes privés puisse générer une augmentation des subventionnements, que la Ville prenne entièrement en charge le contrôle dentaire obligatoire pour tous les élèves en âge de scolarité. Par-là, nous ne demandons pas un cadeau, loin de là. Il s'agit de soutenir les familles en finançant un contrôle qui est, rappelons-le, obligatoire et, à ce titre, doit être supporté par toute la collectivité.

Pour ces raisons, nous allons proposer des amendements permettant cette prise en charge dans la discussion de détail de ce règlement. Nous proposerons une modification de l'article premier, sur le

but et le champ d'application de ce règlement; nous proposerons une modification complète de l'article 2, qui sera consacré à la prise en charge des contrôles scolaires; et nous proposerons une modification également de l'article 3, sur l'aide financière de la Commune pour les soins. Nous détaillerons ces amendements lors de la discussion de détail.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Als der Gemeinderat Ende Mai unserem Rat das revidierte Reglement zur Abstimmung unterbreitete, hat die CVP/glp-Fraktion diese Version unterstützt. Unsere Fraktion ist weiterhin der Ansicht, dass dieses Reglement heute verabschiedet werden soll und unterstützt darum das Eintreten. Wir danken dem Gemeinderat für die nützlichen Zusatzangaben in seinem zweiten Bericht. Dieser Bericht wurde von uns mit Interesse zur Kenntnis genommen.

Comme exprimé en mai dernier, nous continuons à croire que la Ville de Fribourg peut faire un geste plus substantiel en faveur des familles habitant Fribourg. Pour ce faire, le groupe DC/vl propose une distinction entre les contrôles dentaires d'une part, et les traitements dentaires de l'autre. Selon le Conseil communal, la reprise des coûts des contrôles dentaires pour l'intégralité des enfants reviendrait à 77'000 francs environ. Ces coûts ne sont ni insignifiants, ni exorbitants par rapport au budget de notre Ville. En l'état actuel, le calcul pour déterminer les familles ayant droit au soutien communal, et la facturation des contrôles aux autres familles, créent un certain travail administratif. Afin de faire un geste en faveur de toutes les familles de notre ville, et pour décharger la Ville d'une partie des opérations et calculs financiers, notre groupe propose que dorénavant tous les contrôles soient pris par la Commune. Le subventionnement des traitements dentaires reste intouché.

Mit dieser Vorgehensweise kann die Stadt eine kleine Geste zugunsten aller Familien und Kinder machen. Dies scheint uns angesichts der finanziellen Lage der Gemeinde politisch und sozial verträglich zu sein.

De plus, cette proposition permettra à la Ville de s'économiser le travail du calcul des ayants-droit. Les services communaux auraient ainsi chaque année pas loin de 2000 "mini-factures" en moins à effectuer.

Cela nous paraît la meilleure manière de procéder et un bon compromis.

Hier soir, le groupe des Verts a déposé une proposition d'amendement visant le même but, tout en adoptant une autre manière de procéder. Après discussion avec nos collègues, le groupe DC/vl n'a pas de préférence pour l'une ou l'autre option. Il se rallie donc à la version déposée par les Verts et se réjouit de votre soutien.

Ich danke ihnen für ihre Aufmerksamkeit und mache einen kleinen Vorbehalt. M. J. Vuilleumier, tout à l'heure, a mentionné que par rapport aux soins dentaires, qu'aucune modification allait également être proposée. Nous attendons les explications plus détaillées et nous nous réservons le droit de revenir à la version simplifiée qui était la nôtre.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe socialiste a bien étudié ce Message. Nous sommes satisfaits des modifications apportées. En effet, ce Message nous explique la même chose qu'avant son renvoi en mai passé, mais de façon bien plus claire.

Ce renvoi a notamment permis de constater que le gap financier pour soutenir un peu les familles n'était pas aussi important qu'il n'avait été évoqué en séance de Conseil général par la Vice-Syndique, en mai dernier. On nous évoquait un million de francs pour des soins gratuits pour tous. Nous n'en demandions pas tant. En l'occurrence, on nous parle maintenant de quelques 77'000 francs pour des contrôles gratuits pour tous. On parle de contrôles annuels à 36 francs.

La question n'est pas de savoir si les parents peuvent payer ou non. La plupart des parents peuvent payer un tel montant. Le règlement proposé prévoit une situation tout à fait correcte pour les familles à faibles revenus et nous nous en réjouissons vraiment, et ce pour les contrôles, mais surtout pour les soins qui eux sont bien plus chers.

La question ici est clairement de faire un geste politique en faveur des familles, indépendamment de leur revenu. Parce que trop souvent, ce sont les familles qui trinquent. Nombreuses sont les familles aux revenus moyens, loin d'être modestes, qui n'arrivent pas facilement à boucler leurs fins de mois. Et nous voulons que Fribourg soit une ville qui attire les familles et qu'elles s'y sentent bien. Que les enfants nés ici aient envie d'y rester, pour en fin de compte payer leurs impôts ici.

Chers collègues, ici c'est Fribourg! On l'a dit hier. Et on aime les fans de Gottéron! Mais pas seulement. Oui, ici c'est Fribourg, Ville amie des enfants. Nous voulons aussi soutenir les familles et les enfants.

Je vous rappelle que lors de notre séance du 4 juillet passé, le Conseil communal concluait son rapport final sur le postulat 180 de nos collègues Kilde et Henninger en mandatant le secteur de la Cohésion sociale pour effectuer les trois premières étapes décrites par l'UNICEF dans le cadre du label "Commune amie des enfants". Ce label, plusieurs camarades socialistes l'avaient déjà demandé lors de la précédente législature.

Soyons amis des familles, amis des enfants. Gageons que plusieurs d'entre eux iront de leurs toutes belles dents, sourire à la BCF-Arena lorsque Gottéron sera champion!

C'est pour cette raison que le groupe socialiste a décidé de soutenir les amendements proposés par le groupe des Verts.

Rapport du groupe libéral-radical

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le Message n° 16bis du Conseil communal concernant le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Ce présent règlement est un règlement de subventionnement et il est tout à fait conforme au droit supérieur, soit, la loi sur la médecine dentaire scolaire (LMDS). Il est à souligner, que le libellé de l'article 15 de la loi mentionnée est clair. Il demande que "les communes participent aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves domiciliés ou, s'ils sont sous tutelle, résident sur leur territoire et qui se trouvent dans une situation économique modeste". Les critères pour la participation financière par les communes sont donnés.

Il n'est pas de la compétence des communes de vider de sa substance le principe arrêté par le législateur cantonal qui est exprimé clairement dans l'article 14 du LMDS, selon lequel les coûts sont - tout ou partiellement - mis à la charge des représentants légaux. Autrement dit, le législateur cantonal exclut la médecine dentaire scolaire étatisée.

Dans ce contexte le groupe PLR refuse également la variante de la gratuité des contrôles dentaires pour tous les élèves. Premièrement, parce qu'il y a la non-conformité avec la loi cantonale. Deuxièmement, l'argument que le montant supplémentaire de 77'000 francs serait moins élevé que les coûts administratifs du système actuel est une pure supposition, nullement prouvée.

Die Fraktion der FDP ist von der Richtigkeit des vom Gemeinderat vorgeschlagenen Reglements über die Beteiligung der Gemeinde an den Kosten für die Schulzahnmedizin überzeugt. Die Fraktion der FDP ist zudem der Ansicht, dass wie vom Gemeinderat dargelegt, das vorliegende Reglement eine durchaus grosszügig ausgestaltete Kostenbeteiligung vorsieht. Mit der anteilmässigen Subventionierung der Schulzahnmedizin wendet die Gemeinde Freiburg zudem einen Modus an, wie er auch in den umliegenden Anwärtergemeinden von Grossfreiburg üblich ist.

Die Idee, dass per Hintereingang eines Subventionsreglements, die Schulzahnmedizin vollumfänglich von der Gemeinde offeriert werden soll, lehnen wir ab. Nicht nur, dass eine derartige Ausgestaltung – wie eben dargelegt - nicht gesetzeskonform ist. Mit einer vollständigen Kostenübernahme der Zahnkontrolle für alle Schülerinnen und Schüler und zwar unabhängig von deren ökonomischen Lebenssituation, werden öffentliche Gelder per Giesskannen-Prinzip ausgegeben. Für die FDP sollen die Subventionen ausschliesslich an jene gehen, die Unterstützung auch wirklich benötigen. Dies ist für uns eine Prinzipienfrage.

Wir respektieren die Familien, wir respektieren und achten ihre Bedürfnisse. Wir respektieren aber auch die Eigenverantwortung. Wir respektieren den Wunsch vieler junger Familien, die keine zusätzlichen Steuerbelastungen wünschen. Das ist auch eine Geste für die Familien!

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je voudrais d'abord remercier le Conseil communal d'avoir fait l'effort de nous donner des informations supplémentaires par rapport au dernier Message, précisément concernant les coûts et les bases légales. Je pense que nous avons obtenu les réponses souhaitées. Je suis un peu étonné et j'ai de la peine à comprendre comment est-ce que ce soir, aussi bien à droite qu'à gauche, on nous propose une politique de l'arrosoir. J'avoue avoir un peu de peine à comprendre cela. Le Conseil communal nous dit que 83% des gens sont éligibles à cette subvention. Il me semble que c'est déjà une démarche très généreuse et très large. Est-ce que nous pourrions faire mieux? Faire plus? Peut-être, mais je trouve cela un petit peu étrange et je me demande effectivement si c'est vraiment conforme à l'idée ou à l'esprit de la loi. La loi ne dit pas que les traitements dentaires ou les contrôles dentaires sont gratuits ou sont remboursés pour tous les enfants. Donc effectivement, je trouve cela un petit peu curieux. Quant à l'argument disant que c'est un soutien aux familles, là aussi pour une famille qui a un revenu supérieur ce n'est pas tellement lourd de payer ces contrôles. Si on avait voulu sérieusement étudier le sujet et prendre la peine, il fallait faire. Ce que j'avais proposé en Commission financière, mais à quoi j'ai finalement renoncé, c'était d'envisager la prise en charge des traitements d'orthodontie. Là, ce sont des charges qui peuvent être très lourdes pour les familles. Parce que là, on ne calcule pas en 36 francs. On calcule en milliers, voire en dizaines de milliers de francs. Et ça, ç'aurait été peut-être quelque chose si on

voulait vraiment faire un effort dans ce sens-là. C'est là qu'il aurait fallu viser. Mme A. de Weck nous a expliqué, je crois assez clairement, que ça coûterait trop cher et donc on y renonce. Mais compenser ça en disant les contrôles sont gratuits; oui, je ne comprends pas très bien. Voilà il peut être surprenant d'entendre cela de la bouche d'un chrétien social, mais voilà. Moi je suis quand même un petit peu réticent à ces idées de politique d'arroser et de subventionnement comme ça global, à la volée. Je ne vois pas tellement l'intérêt de ceci.

Le groupe CG-PCS soutiendra la proposition telle que nous l'a faite le Conseil communal.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Le groupe UDC a pris ou plutôt pris à nouveau connaissance du Message du Conseil communal sur la participation aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Tout d'abord, nous tenons à relever le travail du Conseil communal et à le remercier pour sa qualité et sa précision. Nous constatons et nous nous étonnons tout de même que le Message faisant à nouveau l'objet d'un vote ce soir soit identique à celui qui a été renvoyé lors de la séance du 30 mai 2017. A ce titre, nous nous questionnons sur la finalité d'un tel rejet dans la mesure où le Message qui nous est soumis ce soir n'a fait l'objet d'aucune modification, alors que la Commission financière ayant analysé en détail ledit projet avait accepté ce règlement à l'unanimité des 8 membres présents. Nous relevons, à l'instar du rapport de notre groupe du mois de mai de cette année, que nous comprenons les remarques formulées quant aux revenus pris en compte puisque les frais dentaires des familles peuvent nuire gravement au budget d'une famille. Cependant, comme il a déjà été évoqué, nous soulignons encore une fois qu'une forte proportion des contribuables de la Ville de Fribourg ne paye pas d'impôts et que ce n'est pas moins de 84% des contribuables qui vont bénéficier de subventions. De plus, comme l'a souligné Mme la Conseillère communale lors de la séance du 30 mai 2017, environ 50% des enfants bénéficient du Service dentaire cantonal et les soins donnés par les cantons représentent déjà une charge de 500'000 francs par année. Le groupe UDC est d'avis que seuls les parents les plus démunis doivent pouvoir bénéficier de subventions et, qu'à contrario, les parents qui ont en les moyens doivent utiliser leurs propres ressources pour couvrir les frais dentaires de leur(s) enfant(s). Dès lors, il nous paraît disproportionné et inapproprié d'accorder des subventions dans une plus large mesure. En outre, en comparaison à différentes villes du canton de Fribourg, les villes de Châtel-Saint-Denis, Bulle, Villars-sur-Glâne et Morat, évoquées par Mme la Conseillère communale, nous constatons que le régime applicable en ville de Fribourg est le plus généreux et que, dès lors, la Ville soutien d'ores et déjà généreusement les familles.

S'agissant de l'article 5 let. b et de l'annexe du règlement, nous nous demandons si les charges déductibles, soient au final, les revenus pris en compte pour l'octroi de subventions après déduction des charges par rapport, d'une part, à un revenu imposable annuel soumis à une taxation ordinaire, respectivement pour les personnes suisses ou détentrices d'un permis C, et d'autre part, au revenu brut selon fiche de salaire, moins les déductions, seront calculées de la même manière et ne pourraient pas conduire à certaines inégalités de traitement. Nous aurions ainsi apprécié avoir davantage de précisions quant au mode de calcul de l'octroi de subventions aux bénéficiaires soumis soit à une imposition ordinaire, soit à une imposition à la source.

Pour conclure, le groupe UDC estime que le Conseil communal mérite notre soutien et va soutenir, à l'unanimité, le présent règlement communal relatif à la participation communal aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Rugo Claudio (PA). Avant de donner lecture du texte préparé en assemblée du Parti des Artistes, je vais donner quelques anecdotes qui concernent les dents à titre privé.

Nous sommes là au niveau politique. Nous sommes au niveau d'une ville. Pour moi, ce problème de dents devrait être traité au niveau national. Un enfant de Fribourg, comme un enfant de Corminboeuf ou de Genève, devrait avoir les mêmes droits. Ce n'est pas de la politique fédérale on le veut bien et je m'y conforme, mais ce sont des sujets qui devraient être, par rapport à l'égalité des chances l'égalité de traitement des enfants, des sujets nationaux. Pour rester dans l'anecdotique, j'ai été au noir chez un dentiste cubain. Les cubains ont l'entier des soins dentaires payés par l'Etat, enfants comme adultes. Et, au noir, j'ai été un samedi matin me faire fraiser avec un appareil qui devait être un ancien appareil russe. J'avais un peu peur mais, ma foi, ça reste anecdotique. La deuxième anecdote, dès le moment où j'ai parlé ... (râles de personnes dans la salle). La deuxième anecdote quand j'ai parlé de ce sujet en Italie la semaine passée, eh bien les Italiens aussi offrent le contrôle dentaire soit des enfants, soit des adultes à tout le monde. Et ça aussi, les dentistes privés tant que publics. Tous les dentistes privés offrent le service, le contrôle gratuit aux enfants et aux adultes. Aussi, en tant que pays riche, la Suisse devrait un peu suivre ces exemples. J'en viens à la lecture du Message n° 16bis. J'avais encore une dernière remarque, je suis étonné quand même que le Parti socialiste soutienne des amendements qui n'ont pas encore été présentés. J'en viens à la lecture.

Le Message n° 16bis a retenu toute l'attention du Parti des Artistes et engendre par sa nomenclature un inéluctable commentaire bis que voici.

Avant de "brosser les dents" de ce règlement, en tant que professeur, j'aimerais souligner au stylo rouge la faute d'orthographe, en particulier lorsque celle-ci émane de la Direction des Ecoles. La note finale de ce Message sera donc de 5,25.

Je reconnais le trait de plume, lourd, pesant. J'imagine que les problèmes orthographiques ont migré, ceci subséquentement aux permutations au sein de l'Administration communale. La redondance dans les commentaires explique la faute soit d'orthographe, soit de goût.

Page 4: *"Il a également été décidé de parler d'enfants 'en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant l'école obligatoire' pour tenir compte notamment des cas d'enfants répétant qui ne sont plus en âge de scolarité obligatoire mais fréquentent quand même toujours la scolarité obligatoire".*

"Fréquentent" ou "fréquentant"? C'était la première question que je me suis posée. Après analyse, il convient de noter qu'il s'agit plus d'une faute de syntaxe. En conséquence, je soulignerais tout le passage et écrirais en marge "à reformuler". Mais, nous sommes déjà à la deuxième lecture de ce règlement. Je vous invite donc à boire ce verre d'eau couleur rose afin de vous rincer la bouche.

L'analyse dudit passage me pose d'autres questions que voici. Sommes-nous en train de parler des mêmes enfants? Un adolescent termine sa scolarité obligatoire vers l'âge de 15 ou 16 ans. Or ce règlement -or sans virgule, je précise- porte sur les soins dentaires à l'école primaire. Aucune explication n'est donnée sur les premiers cycles. Oblige-t-on les bambins - qui croient encore à la "petite souris" - à un contrôle dentaire dès la 1H et 2H, ou la raison et le bon sens auraient-ils réintégré la bâtisse de la rue de l'Hôpital, siège de la Direction des écoles primaires?

Le Parti des Artistes se félicite et met en lumière son seul fait d'arme politique: le règlement en question, M. de l'UDC, a été quelque peu modifié.

Le Parti des Artistes se félicite et met en lumière son seul fait d'arme politique: la formulation remaniée de l'article n° 5 et aussi du titre du formulaire, je précise.

Le Message n° 16bis nous a en quelque sorte anesthésiés. Coïncidence: le même soir, c'est-à-dire hier, le nous approuvions les 8 millions de francs pour ceux qui vont se casser les dents sur la glace de Saint-Léonard et, présentement, on entend le Conseil communal pleurer misère pour offrir 77'000 francs annuels pour le contrôle dentaire des enfants. Comme à mon habitude, j'ai sorti la calculette de son "Launchpad" et ... 103,8961, chiffre parlant à lui seul. Pour les moins forts en maths, je donne oralement l'explication: 8'000'000 francs divisés par 77'000 francs nous promet plus d'un siècle de gratuité des contrôles dentaires! Je m'explique: la politique est une question de choix. Le choix des mots, "coacher" par des explications chiffrées, doivent nous inciter à prendre les bonnes décisions, et à mettre le "puck" dans le filet.

Le Parti des Artistes propose trois amendements que voici.

Amendement n° 1

Article premier

Dans le titre, étant donné que les articles sont numérotés 2, 3, 4, il n'est pas sensé d'écrire "Article premier". Le chiffre arabe "1" me conviendrait mieux.

Amendement n° 2

Article 3

¹ Le coût du contrôle des enfants des Conseillers communaux est entièrement pris en charge par la Commune; le choix du médecin-dentiste ou de la clinique privée étant recommandé*.

² Le coût du contrôle de tous les autres enfants est entièrement à la charge des parents.

³ En ce qui concerne les soins dentaires, l'article 2.2 s'applique.

*Il va de soi que la Commune se doit de mettre à disposition de chaque Conseiller communal, chaque Conseillère communale, une place de parc gratuite indépendamment du temps d'attente (cf. postulat n° 55).

Amendement n° 3

Article 3

¹ Le coût du contrôle de chaque enfant est entièrement pris en charge par la Commune, pour autant qu'il soit réalisé à l'unité mobile et/ou chez le médecin-dentiste scolaire. Si le contrôle a lieu chez un médecin-dentiste privé, le coût du contrôle est à la charge des parents.

² En ce qui concerne les soins dentaires, l'article 2.2 s'applique.

En définitive, mettons sur la balance ces deux montants - 8 millions / 77'000 francs - et affirmons nos décisions en connaissance de cause. J'entends déjà sur les bancs de droite "cause toujours". Et bien, j'arrête là!

Zurich Simon (PS). Ce n'est pas toujours évident de faire une intervention après M. C. Rugo. Du coup, je vous remercie de votre attention. 500 francs, c'est en gros ce que déboursa en plus, l'année prochaine, une famille fribourgeoise avec deux adultes et deux enfants, à cause de l'augmentation

des primes. Je ne parle pas d'une famille qui a des primes extraordinaires, non. Je vous parle de quelque chose d'assez classique: franchise à 300 francs, chez Assura, les plus bas. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de faire un geste politique qui, dans sa portée financière, reste certes symbolique, mais un geste politique qui va pouvoir soulager la classe moyenne.

Aujourd'hui, nous avons en Suisse un système de santé qui privilégie les personnes très riches, les millionnaires de Suisse ou les personnes proches du million qui payent les primes maladies les moins chères d'Europe. Les personnes les moins aisées sont très bien soutenues par les pouvoirs publics. Nous avons, par contre, un poids financier qui pèse de manière très importante sur les familles de la classe moyenne. Ce soir, chers/ères collègues, nous avons l'opportunité de faire un geste pour soulager ces familles-là. Encore une fois, c'est effectivement un geste modéré, mais aussi un geste qui reste important. C'est un geste pour dire à ces familles qu'on les écoute et qu'on entend leur difficulté financière. Je ne connais pas beaucoup de familles qui ont une augmentation de salaire de 500 francs entre cette année et l'année prochaine qui permettra de compenser l'augmentation des primes. Aussi, faisons ce geste! Chers/ères collègues, je vous remercie de votre soutien aux amendements proposés.

Page Maurice (CG-PCS). J'aimerais répondre à M. S. Zurich. Si on a 84% des gens qui peuvent recevoir une subvention, est-ce que les 15% ne sont pas dans la classe des plus riches? De plus, je pense que M. Zurich commence à dériver du côté de la droite parce qu'il semble dire que la classe moyenne, dans ce cas-là, serait des gens qui gagnent entre 200'000 et 400'000 francs par an. Ceci est la définition de la classe moyenne que donne la droite. Ce n'est pas la mienne, bien sûr. Mais elle ne peut pas être non plus celle du parti socialiste.

Zurich Simon (PS). Je remercie M. M. Page de se porter garant de l'idéologie de gauche et du savoir de la classe moyenne. On constate ici que le chiffre avancé par le Conseil communal concerne les gens qui vont être plus ou moins soutenus. Evidemment, le Message montre une échelle et ce geste politique permet de prendre en charge la totalité des frais, donc de ne plus passer par un système d'échelle.

Ingold François, Président de la Commission financière. A la suite des amendements proposés par mes collègues Verts, j'ai fait un rapide sondage auprès de mes collègues de la Commission financière présents. Le score est de 3 personnes qui soutiennent ces amendements, 3 personnes qui les refusent et 1 personne qui s'abstient. Autant dire que c'est serré. Malheureusement, la voix du Président ne compte pas double, sinon nous les accepterions.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Merci à tous ceux qui se sont exprimés. Je remercie particulièrement les groupes CG-PCS, libéral-radical et UDC qui soutiennent ce règlement et l'arrêté tels que le propose le Conseil communal. Effectivement, comme l'a dit M. M. Page, le Conseil communal ne veut pas faire une politique de l'arrosoir. Comme cela a été dit, il y a déjà 80% de nos citoyens qui touchent une subvention. L'arrosoir existe donc déjà. Est-ce qu'il doit être étendu aux 17% qui n'en touchent pas, c'est-à-dire ceux qui ont des revenus qui vont au-delà de 109'000 francs? Je rejoins M. Page sur les considérations de la classe moyenne. Une personne qui touche plus de 109'000 francs n'est, à mon avis, plus une personne qui est dans la classe moyenne puisqu'on considère en Suisse que la classe moyenne se situe autour de 75'000 francs. Alors quel geste allons-nous faire? Nous allons faire un geste. Je rappelle que ce n'est pas 500 francs, M. S. Zurich. Il est vrai que les assurances vont augmenter et tout le monde va être touché, particulièrement ceux qui ont peu de revenus. Quoique je rappelle qu'il y a des subventions qui sont accordées pour les assurances

et que, sauf erreur, c'est plus d'un tiers de personnes de notre canton qui les touchent. Les autres ne les touchent pas. Mais, ce n'est pas 500 francs dont on parle-là.

Je tiens à faire remarquer que je n'ai pas reçu les amendements. Aussi je ne sais pas de quoi vous parlez exactement. Vous tous avez de la chance, vous les avez reçus et savez de quoi vous parlez. J'imagine ce que ça peut être, mais la prochaine fois ce serait assez sympathique, lorsque vous déposez des amendements, de les fournir à la Conseillère Communale. Ce serait un peu plus agréable pour pouvoir parler. J'espère qu'à un certain moment de la discussion je les aurai et que je pourrai m'exprimer en connaissance de cause.

Je tiens quand même à relever une différence qu'a faite le représentant du DC/vl entre leur version et celle du groupe socialiste. Ces derniers auraient voulu soutenir tous les contrôles, indépendamment du fait que les personnes aient une assurance complémentaire, si j'ai bien compris. Par contre, je n'ai pas encore l'amendement. Pour le groupe des Verts, il s'agirait de soutenir après déduction des assurances complémentaires. En tout cas, la version du groupe DC/vl me paraît assez étonnante, parce que ça voudrait dire, en fait, que ceux qui font un bénéfice, ce sont les assurances privées puisque, du coup, la Ville payerait, alors que la plupart de ces frais seraient pris par les assurances privées. Est-ce que c'est à une collectivité publique de prendre en charge des frais qui sont pris par des assurances? Quant à l'amendement du groupe des Verts, je me réjouis de le lire pour pouvoir m'y opposer. (Rires).

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 16bis.

Article premier - But et champ d'application

Ingold François, Président de la Commission financière. Je n'ai pas de remarques, mis à part les amendements qui sont proposés par le groupe des Verts.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je rappellerai simplement que cet alinéa 1 détermine le but du règlement, c'est-à-dire de fixer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents dans une situation économique modeste qui sont domiciliés sur le territoire communal. Je rappellerai aussi que c'est le Service dentaire qui nous a mis à disposition un règlement-type et que cet article premier est le texte du règlement-type proposé par le Service dentaire scolaire.

Vuilleumier Julien (Verts). Pour le premier article, l'amendement vise simplement à adapter cet article pour une prise en charge des contrôles dentaires scolaires. L'amendement est le suivant:

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer la prise en charge des coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires ainsi que l'étendue de la participation communale en faveur des parents dans une situation économique modeste et domiciliés sur le territoire communal.

² Les prestations concernées sont les traitements dentaires des enfants en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant l'école obligatoire et domiciliés sur le territoire communal ou s'ils sont

sous tutelle, résidant sur le territoire communal et dont l'autorité de protection a son siège dans le canton.

Il s'agit, à l'alinéa 1, de déterminer la prise en charge des coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires. Concernant l'alinéa 2, le changement est au début: les prestations concernées sont les traitements dentaires scolaires. Ceux-ci englobent les contrôles et les soins. Quant à la fin de l'alinéa 2, la déduction des prestations allouées à des tiers sera ajoutée aux articles suivants, qui concerneront les contrôles et les soins.

Rugo Claudio (PA). Je maintiens mon amendement qui voudrait qu'on écrive le chiffre arabe "article 1". Je profite d'avoir la parole pour souligner que dans les deux cas, il écrit "une situation économique modeste". De fait, on préjuge déjà en écrivant de la sorte. Pour les familles, ça aurait suffi. "Les parents dans une situation économique modeste", c'est déjà les juger, c'est un peu ... Cependant, je ne vais pas faire un amendement, il s'agit seulement d'une critique. Par contre, je maintiens mon amendement pour le chiffre arabe.

Le Président. Nous sommes donc saisis de deux amendements, un du groupe des Verts et un autre de M. C. Rugo.

Graden Lise-Marie (PS). Je voulais juste préciser à quoi ça sert, parce que vous avez tous l'impression de dire que ça ne sert à rien. Cela sert à quelque chose. Ça sert à dire, dans le premier bout de la phrase, qu'on prend en charge les coûts des contrôles et des soins dentaires et ensuite, on détermine l'étendue de la participation de la Commune pour les familles de revenus modestes. On fait la distinction.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Il est vrai qu'il est possible que ça ne serve à rien, mais quand même. Je me dois de dire que le règlement-type a le texte que nous proposons. Par contre, dans l'alinéa 2, on dit "*sont subventionnés les traitements dentaires*" et le Service de la santé publique nous a dit qu'on devait remettre "les contrôles et les soins". Ce qui fait qu'on a repris le règlement-type. Maintenant, vous nous proposez une autre version, qui, je dois dire, à part la forme, ne change absolument rien au fond. Honnêtement, je ne comprends pas l'intérêt de faire cette modification formelle, parce que sur le fond, ça ne change rien. Je propose de maintenir la version du règlement-type, c'est-à-dire, celle qui est proposée par le règlement du Conseil communal.

Le Président. Nous allons donc procéder au vote pour opposer ces deux amendements, l'amendement du groupe des Verts contre l'amendement de M. C. Rugo.

Page Maurice (CG-PCS). Je m'excuse, mais on ne peut vraiment pas procéder comme cela. Ces deux objets sont totalement différents. Ils n'ont absolument aucun rapport l'un avec l'autre. On ne peut pas les opposer. Il faut traiter successivement les deux éléments.

Le Président. Vous avez raison M. M. Page, je débute un petit peu avec les amendements.

Graden Lise-Marie (PS). Concernant la notion d'article 1 ou article premier, il n'y a pas une loi qui parle d'un article 1, on parle toujours d'un article premier. Dans le registre systématique de la Commune, on parle d'article premier, donc on peut les laisser comme ça. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier ceci. C'est une question de législation. Si le reste des règlements communaux

parle d'article 1, il faut mettre article 1. S'il parle d'article premier, il faut laisser article premier. Je fais confiance à la Direction des Ecoles d'avoir repris la bonne formulation.

Rugo Claudio (PA). De fait, nous sommes en 2017. C'est une règle qui vient du passé et c'est l'occasion de se moderniser un peu. Article premier parce qu'on parle d'article premier, mais on ne parle pas d'article dernier. Ce serait l'occasion de se mettre un peu à la page: article 1, article 2, article 3. De plus, les personnes de langue étrangère, dont je prends la défense, comprendraient plus facilement article 1 que article premier.

Le Président. Nous allons donc voter sur votre amendement, M. C. Rugo. Je vais donc opposer la version du Conseil communal à l'amendement de M. C. Rugo.

Vote 1

Proposition d'amendement de M. Claudio Rugo (PA) d'inscrire "Articler 1^{er}" au lieu d'"Article premier"

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement de M. C. Rugo): 49 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté en faveur de l'amendement de M. C. Rugo (contre la version du Conseil communal): 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 5 Bugnon Marc (DC-vl), Grandjean Alexandre (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

C'est par 49 voix contre 2 et 5 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement de M. Claudio Rugo.

Vote 2

Proposition d'amendement du groupe des Verts de modifier l'articler premier ainsi:

Article premier – But et champ d'application

1 Le présent règlement a pour but de déterminer la prise en charge des coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires ainsi que l'étendue de la participation communale en faveur des parents dans une situation économique modeste et domiciliés sur le territoire communal.

² Les prestations concernées sont les traitements dentaires des enfants en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant l'école obligatoire et domiciliés sur le territoire communal ou s'ils sont sous tutelle, résidant sur le territoire communal et dont l'autorité de protection a son siège dans le canton.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement des Verts): 23 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin

Mathieu (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté en faveur de l'amendement des Verts (contre la version du Conseil communal): 31 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 2 Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Jungo Adeline (PS)

C'est par 31 voix contre 23 et 2 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe des Verts.

Article 2 - Aide financière de la commune

Ingold François, Président de la Commission financière. Je n'ai pas de remarques, mis à part celle que Commission financière s'est entretenue brièvement par écrit. Nous avons décidé de ne pas préavisier l'amendement des Verts. Si j'avais dû voter double, ce préavis aurait été favorable.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Comme je l'ai déjà dit, je crois que tout le monde aime les familles. Nous sommes d'ailleurs plusieurs représentants qui ont une famille et beaucoup savent que c'est difficile à la fin du mois de faire face aux différentes charges. On l'a répété, actuellement 80% touchent des subventions, ce qui est déjà énorme. L'amendement demande que les contrôles soient gratuits. Les contrôles coûtent 36 francs. On demande aussi dans cet amendement, que l'on déduise les prestations allouées par des tiers, c'est-à-dire qu'on déduit les assurances privées qui soutiennent les personnes, les enfants. Cela veut dire que les parents viendront avec leur facture et on leur demandera s'ils ont une subvention ou pas. Nous devons leur faire confiance. Ensuite, il faudra, une fois la facture payée, regarder combien a été subventionné. Il faudra faire le calcul parce que peut-être la facture n'a pas été faite selon les points admis par le Service dentaire. Ensuite, il faudra soustraire la subvention qui a été reçue. On sait que beaucoup de familles ont heureusement ce genre d'assurance. Il restera à la charge de la Commune 25% ou 50% de la facture, c'est-à-dire 18 francs ou 9 francs. Nous aurons, avec ce système - puisque la gratuité concernera tous les 3'700 enfants actuellement - plus de 2'100 factures de plus à gérer pour des montants qui iront entre 5 francs et 36 francs. 36 francs étant les personnes qui n'ont pas, qui ne disposeront pas d'assurance ou qui ne recevront pas déjà les subventions. Comme je vous l'ai dit, les personnes qui sont dans les situations modestes reçoivent déjà ces subventions.

Estimez-vous que c'est un geste vraiment symbolique envers une famille quand vous lui offrez 5 francs? Il faut se rendre compte du travail administratif que cela constitue pour que cette personne reçoivent 5 francs. Vous me direz, 5 francs, c'est 5 francs. Je suis d'accord. Mais c'est 5 francs, plus le travail administratif qui coûtera peut-être 40, 50 ou 60 francs. N'y a-t-il pas une autre façon de faire un geste envers les familles? C'est la question que je vous pose. Moi je pense qu'il y a d'autres solutions et je sais que vous avez beaucoup d'imagination dans cette assemblée. On peut le voir dans les questions que vous posez et les postulats. Si vous avez envie de faire un cadeau de 77'000 francs aux familles, je suis sûre que l'on peut trouver une meilleure solution que d'imposer un tel tracasserie administratif, et cela pour que la famille reçoive finalement 5 francs ou 18 francs. C'est la raison pour laquelle je ne peux que m'opposer à cet amendement.

Vuilleumier Julien (Verts). Comme annoncé, nous proposons l'amendement suivant pour l'article 2:

Nouvel intitulé de l'article 2: Prise en charge des contrôles dentaires

¹ La Commune prend entièrement en charge, après déduction des prestations allouées par des tiers, les coûts d'un contrôle dentaire annuel effectué par le Service dentaire scolaire ou par un praticien, jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

² La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

³ Le Conseil communal fixe les modalités d'exécution de cette prise en charge.

Je précise qu'il ne s'agit pas d'un cadeau ou d'une subvention. Il s'agit d'un véritable geste effectué pour toutes les familles et je pense que ce Conseil sera sensible à cet argument.

Marchioni Pierre (UDC). Quel que soit le geste, il est évident qu'il s'agit d'une subvention et non d'un cadeau. Je voudrais quand même vous rappeler un petit élément: nous sommes à la veille d'entrer dans une discussion de fusion. Fribourg est déjà la Commune qui est la plus avancée sur le plan social. Ce n'est pas une critique, c'est très bien. Mais si on la compare aux communes environnantes comme Granges-Paccot, Marly ou Givisiez, nous sommes très loin en avant et j'ai l'impression que cela pèsera aussi dans les discussions de la fusion. Ce jour-là, il faudra faire machine arrière et cela sera d'autant plus douloureux. Ou alors, vous verrez le train de la fusion s'en aller tout seul. Il vaut quand même la peine d'y réfléchir. Vous me direz, c'est peu de chose, mais le tout s'accumulant, ça fait beaucoup.

Rugo Claudio (PA). La Conseillère communale, Mme A. de Weck, nous a posé la question à tous. Etant inclus dans ce tous, j'y réponds. Je pense que - les 5 francs, comme vous dites - si tous les contrôles sont payés par la Ville, il n'y a plus de factures à envoyer. Donc c'est un gain de temps et d'argent pour ces factures-là qui concernent les contrôles. Les parents des enfants recevront seulement la facture lorsque des soins dentaires plus poussés seront faits aux enfants. Ils ne recevront aucune facture pour les contrôles, étant donné que c'est la Ville, si on suit l'avis des Verts. Ainsi, c'est justement ce qui manquait dans le Message n° 16bis, si je ne me trompe pas. Il manquait les frais imputés à l'heure actuelle. Parce que ces 77'000 francs, ça concerne 36 francs par enfant, on l'a compris. Par contre, le fait de calculer si quelqu'un qui gagne 60'000 francs devait payer 10 francs, l'autre qui gagne 72'000 francs devait payer un peu plus, etc., ce sont des calculs que vous devez faire à l'heure actuelle. Tandis que par la suite, ces calculs n'auront plus lieu d'être. En fait, ce sont des frais économisés qui n'ont pas été mis en évidence dans le Message. J'espère que j'ai répondu à votre question.

Collaud Oliver (Verts). J'aimerais juste préciser à l'attention de M. P. Marchioni, qu'il y a déjà trois Communes du périmètre du Grand Fribourg qui payent entièrement les contrôles dentaires scolaires des enfants. Ils ne le font pas sur la base d'un règlement, parce que c'est peut-être plus simple. Parfois, dans d'autres communes on fait les choses sans règlement. Mais il y a déjà trois Communes du périmètre qui font ça.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je vois que c'est compliqué. Il y avait des versions plus simples à faire et j'aimerais en proposer une, qui sera opposée à l'alinéa 1 tel qu'il est ici. L'amendement du groupe DC/vl a la teneur suivante: La Commune prend en charge entièrement les coûts d'un contrôle dentaire effectué par le dentiste scolaire.

Si quelqu'un se rend chez un dentiste privé, la prestation n'est pas prise en charge. Pour ceux qui prennent la peine de venir chez le dentiste scolaire, il n'y a pas besoin d'établir une facture. On évitera ainsi les calculs. Cela sera fait dans la simplicité et je pense qu'il ne vaut pas la peine de compliquer les choses.

Collaud Oliver (Verts). Par rapport à cette alternative, à ce qu'on a compris du Message qu'on a reçu du Service de la santé publique, il n'est pas possible de faire ça. Si on offre des prestations, que ce soit une subvention, une aide financière pour les personnes qui sont en situation économique modeste ou que ce soit une prise en charge des contrôles dentaires, on doit le faire, que ce soit chez le médecin-dentiste scolaire ou chez un praticien privé. Cela étant, je ne suis pas fondamentalement opposé à cette variante. Mais ensuite ce règlement devra être approuvé par la Direction concernée au niveau cantonal.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). La gratuité du contrôle ou du soin, c'est égal. Ce n'est pas gratuit! Quelqu'un paye pour ceci: des rentiers, des familles sans enfants, des familles qui ont des enfants qui ne sont plus scolarisés, des enfants qui sont encore bébés, quelqu'un paye ! C'est une illusion que de penser que l'argent vient de n'importe d'où, qu'il tombe du ciel. Notre théologienne dit du ciel. (Rires) Il faut arrêter de rêver et de penser cela.

Rugo Claudio (PA). Je suis très étonné, M. le Président, car lorsque je fais un amendement, vous me dites tout de suite que je dois le faire par écrit. M. B. Altermatt a d'autres consignes. Lorsqu'il fait un amendement, il ne doit pas le faire par écrit. Je demande l'égalité de traitement.

Le Président. M. C. Rugo, il fallait regarder les écrans.

Rugo Claudio (PA). Oui il a été fait dicté, mais...

Le Président. Non, M. Rugo, il a été déposé en avance. Maintenant, ça suffit.

Rugo Claudio (PA). M. B. Altermatt, l'amendement que vous proposez, c'est exactement le mien! (Rires). C'est le 3^{ème}, vous voulez que je le relise?

Altermatt Bernhard (DC/vl). Ce n'est pas nécessaire.

Rugo Claudio (PA).

¹ Le coût du contrôle de chaque enfant est entièrement pris en charge par la Commune pour autant qu'il soit réalisé à l'unité mobile ou chez le médecin-dentiste scolaire. Si le contrôle a lieu chez un médecin-dentiste privé, le coût du contrôle est à la charge des parents.

C'est une autre formulation, je le veux bien, mais nous sommes d'accord sur ce point, M. B. Altermatt.

Le Président. M. C. Rugo, avez-vous déposé votre amendement par écrit?

Rugo Claudio (PA). Oui.

Le Président. Si vous regardez comme il faut, il concerne l'article 3 et non pas le 2.

Rugo Claudio (PA). Ils sont liés.

Graden Lise-Marie (PS). Je souhaite répondre à ma collègue radicale. Toutes les prestations de la Ville sont payées par des gens. Personnellement, je ne suis pas une fan de sport, mais je payerai pour une patinoire. C'est comme ça pour tous les frais.

Le Président. M. C. Rugo, je vous informe que votre amendement ne peut pas être traité à l'article 2, étant donné que, tel que vous l'avez déposé, il concerne l'article 3. Nous sommes donc saisis pour l'instant de deux amendements, un du groupe des Verts et un du groupe DC/vl.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je souhaite m'exprimer sur l'amendement du groupe DC/vl. Comme je ne l'ai pas reçu, pourriez-vous l'afficher sur l'écran? Si je comprends bien, vous ne déduisez pas les prestations allouées par des tiers, c'est-à-dire par les assurances privées. Ceux qui vont donc gagner, ce sont les assurances privées, puisque ces contrôles, que les parents auraient pu faire payer ou bien que la Commune aurait pu faire payer par les assurances privées, ne le seront plus. C'est la Commune qui payera tout. Je pense que ce n'est pas une bonne solution. Pour en revenir à l'autre, je vous ai parlé des tracas administratifs que cela va causer pour finalement très peu d'intérêts financier pour les familles.

Le Président. Nous allons donc opposer les deux amendements: celui du groupe des Verts et celui du groupe DC/vl.

Vote 1

Opposé à l'amendement du groupe DC/vl, l'amendement du groupe des Verts l'emporte par 25 voix contre 8 et 21 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe des Verts (contre l'amendement du groupe DC/vl): 25 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre l'amendement du groupe des Verts (en faveur de l'amendement du groupe DC/vl): 8 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC-vl), Hemmer Benoît (DC-vl), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS)

Se sont abstenus: 21 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perrin Mathieu (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Vote 2

Proposition d'amendement du groupe des Verts de modifier l'article 2 ainsi:

Article 2: Prise en charge des contrôles dentaires

¹ La Commune prend entièrement en charge, après déduction des prestations allouées par des tiers, les coûts d'un contrôle dentaire annuel effectué par le Service dentaire scolaire ou par un praticien, jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

² La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

³ Le Conseil communal fixe les modalités d'exécution de cette prise en charge.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe des Verts): 24 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe des Verts): 26 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Hemmer Benoît (DC-vl), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Murith Simon (DC-vl)

C'est par 26 voix contre 24 et 6 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe des Verts.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

Ingold François, Président de la Commission financière. je n'ai pas de remarque mis à part que la Commission financière n'a pas pu s'entendre sur un préavis favorable ou non à l'amendement de mes éminents collègues du groupe des Verts.

Vuilleumier Julien (Verts). Pour cet article 3, il s'agit de reprendre la substance de l'ancien article 2:

Article 3 – Aide financière de la commune pour les soins

¹ Une aide financière pour les soins dentaires est octroyée par la Commune aux parents dans une situation économique modeste, conformément au tableau annexé au présent règlement et après déduction des prestations allouées par des tiers.

² Cette subvention est accordée pour les soins dentaires prodigués par le Service dentaire scolaire ou par un praticien jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

³ La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

⁴ Les traitements orthodontiques ne bénéficient pas de la subvention.

Par cet amendement, il n'y a pas de modification de l'arrêté. Il s'agit simplement d'une adaptation par rapport à l'amendement de l'article 2.

Rugo Claudio (PA). Je maintiens les deux amendements que j'ai formulés et que j'ai transmis au Bureau hier matin. L'amendement n° 2 et l'amendement n° 3 concernent l'article 3. Pour une compréhension plus poussée, voulez-vous que je les relise?

Le Président. Je crois que nous les avons compris, c'est gentil M. C. Rugo. Je présume que ces deux amendements n'en font qu'un, étant donné qu'ils concernent le même article.

Rugo Claudio (PA). Non, étant donné que ce sont deux façons de procéder.

Le Président. Nous allons donc opposer les deux amendements de M. C. Rugo.

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'ai une question: est-ce qu'une seule personne peut proposer deux amendements qui s'opposent?

Rugo Claudio (PA). Des oppositions existent dans un propre individu, c'est Dr Jekyll et Mr Hyde. Je pense qu'il serait bien que vous choisissiez à ma place et que vous procédiez vous-même à ce choix. Je vous remercie.

Le Président. Je demande une interruption de séance et prie les personnes du Bureau de venir vers moi.

Interruption de la séance de 20.54 à 20.58 heures.

Le Président. D'entente avec le Bureau, nous allons donc procéder ainsi: dans un premier temps, nous opposerons les deux amendements de M. C. Rugo. Celui qui l'emportera sera opposé à l'amendement du groupe des Verts.

Vote 1

Opposé à l'amendement n° 2 de M. Claudio Rugo, l'amendement n° 3 de M. Claudio Rugo l'emporte par 1 voix et 46 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement n° 2 de M. Claudio Rugo (contre son amendement n° 3): 0

A voté contre l'amendement n° 2 de M. Claudio Rugo (en faveur de son amendement n° 3): 1 Rugo Claudio (PA)

Se sont abstenus: 46 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

N'ont pas voté: 9 Casabene Thévoz Anne (PS), Giller Christophe (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Perrin Mathieu (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Vote 2

Opposé à l'amendement M. Claudio Rugo, l'amendement du groupe des Verts l'emporte par 39 voix et 16 abstentions.

Ont voté Oui: 39 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 16 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC)

N'a pas voté: 1 Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Vote 3

Amendement du groupe des Verts de modifier l'article 3 ainsi:

Article 3 – Aide financière de la commune pour les soins

¹ Une aide financière pour les soins dentaires est octroyée par la Commune aux parents dans une situation économique modeste, conformément au tableau annexé au présent règlement et après déduction des prestations allouées par des tiers.

² Cette subvention est accordée pour les soins dentaires prodigués par le Service dentaire scolaire ou par un praticien jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

³ La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

⁴ Les traitements orthodontiques ne bénéficient pas de la subvention.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe des Verts): 20 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe des Verts): 29 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 7 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Jungo Adeline (PS), Maeder Alain (DC-vl), Murith Simon (DC-vl)

C'est par 29 voix contre 20 et 7 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe des Verts.

Article 4 - Conditions d'octroi de l'aide financière

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Les chefs de groupe et la Commission financière ont reçu la réponse du Service de la santé publique qui avait fait des amendements. Il aurait fallu qu'une personne de l'assistance présente ces amendements, c'est-à-dire de modifier l'alinéa 1 let. b par "être dans une situation économique modeste" et la let. c par "transmettre, sauf en cas d'urgence, la demande d'octroi de l'aide financière...". Cette version, c'est celle qui va être demandée par le Service de la santé publique. Si personne ne veut déposer cet amendement, sachez que ce sera ce texte-là qui nous sera imposé par le Service de la santé publique.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Vous avez tout à fait raison, Mme A. de Weck. Nous avons reçu cette proposition. Je veux bien la faire mienne pour l'inclure dans le texte.

Le Président. Nous sommes saisis d'un amendement du groupe DC/vl contre la proposition du Conseil communal.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Etant donné que je me rallie, il n'y a pas besoin de voter.

M. le Président. D'après notre règlement, si la Commission financière ne s'est pas ralliée non plus, nous sommes obligés de voter. Aussi, comme nous n'avons pas de décision de la Commission financière, je suis obligé de faire voter.

Vote

Amendement du groupe DC/vl de modifier l'article 4 alinéa 1, let. b et c ainsi:

- b) être dans une situation économique modeste;**
- c) transmettre, sauf en cas d'urgence, la demande d'octroi de l'aide financière....**

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre l'amendement du groupe DC/vl): 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Krienbühl David (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la version initiale du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe DC/vl, auquel le Conseil communal se rallie finalement): 42 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 8 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Uldry José (UDC)

N'a pas voté: 1 Rugo Claudio (PA)

C'est par 42 voix contre 5 et 8 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe DC/vl.

Article 5 - Demande d'aide financière

Pas d'observations. Adopté.

Article 6 - Voies de droit

Pas d'observations. Adopté.

Article 7 - Entrée en vigueur

Pas d'observations. Adopté.

Article 8 - Référendum

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adopté.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 34 voix contre 17 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF140.11);
- la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);
- l'Ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire du 9 juillet 2015 (RSF 413.5.17);
- la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1);
- l'Ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);
- le Message du Conseil communal n° 16 bis, du 26 septembre 2017;
- le Rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier But et champ d'application

¹ Le présent règlement a pour but de déterminer la prise en charge des coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires ainsi que l'étendue de la participation communale en faveur des parents dans une situation économique modeste et domiciliés sur le territoire communal.

² Les prestations concernées sont les traitements dentaires des enfants en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant l'école obligatoire et domiciliés sur le territoire communal ou s'ils sont sous tutelle, résidant sur le territoire communal et dont l'autorité de protection a son siège dans le canton.

Article 2 Prise en charge des contrôles dentaires

¹ La Commune prend entièrement en charge, après déduction des prestations allouées par des tiers, les coûts d'un contrôle dentaire annuel effectué par le Service dentaire scolaire ou par un praticien, jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

² La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

³ Le Conseil communal fixe les modalités d'exécution de cette prise en charge.

Article 3 Aide financière de la Commune pour les soins

¹ Une aide financière pour les soins dentaires est octroyée par la Commune aux parents dans une situation économique modeste, conformément au tableau annexé au présent règlement et après déduction des prestations allouées par des tiers.

² Cette subvention est accordée pour les soins dentaires prodigués par le Service dentaire scolaire ou par un praticien jusqu'à concurrence de la valeur du point appliqué par ledit Service.

³ La valeur du point retenue pour le calcul de la prise en charge est celle appliquée par le Service en charge de la médecine dentaire scolaire.

⁴ Les traitements orthodontiques ne bénéficient pas de la subvention.

Article 4 Conditions d'octroi de l'aide financière

¹ Afin de bénéficier de l'aide financière de la Commune pour les frais dentaires scolaires, le ou les parents demandeur(s) doit / doivent remplir les conditions suivantes:

- a) être domicilié(s) sur le territoire communal et avoir un (des) enfant(s) en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant l'école obligatoire;
- b) être dans une situation économique modeste;
- c) transmettre, sauf en cas d'urgence, la demande d'octroi de l'aide financière communale reçue par le Service dentaire scolaire au Service des écoles de la Ville de Fribourg avant que le traitement dentaire ne soit réalisé. En cas de demande tardive, le Service tranchera au cas par cas.

² L'aide financière de la Commune est fixée conformément au tableau annexé au présent règlement.

Article 5 Demande d'aide financière

La demande doit être accompagnée des renseignements suivants:

- a) le nom et l'adresse du ou des parents;
- b) pour les personnes de nationalité suisse ou titulaires du permis C, une copie du dernier avis de taxation, pour les personnes imposées à la source (permis B ou autre), une copie de la dernière fiche de salaire du père et de la mère.

Article 6 Voies de droit

¹ Le Conseil communal est l'organe compétent pour l'application du présent règlement. Il peut déléguer au Service des écoles de la Ville de Fribourg la compétence de rendre des décisions.

² Toute décision prise par le Service des écoles est sujette à réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative: CPJA; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

³ Les décisions sur réclamation du Conseil communal sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 7 Entrée en vigueur

Le Conseil communal fixe l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 8 Referendum

Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de referendum, conformément à l'article 52 LCo.

Fribourg, le 31 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain Perritaz

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 34 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 17 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perrin Mathieu (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Jungo Adeline (PS), Murith Simon (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Rugo Claudio (PA)

Pause

La séance est interrompue à 21.09 heures. Elle reprend à 21.22 heures.

8. Dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons – Rapport

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention d'une rare intensité que la Commission financière s'est réunie en date du 16 octobre 2017 pour approuver une dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons. Pour mener à bien l'étude de cette dépense, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité.

Cette dépense n'a pas déchaîné les passions comme les Messages n° 21 et 22. La dépense semble pleinement justifiée. Pour rappel, il s'agit de la reconstruction du mur de soutènement à la rue des Forgerons, à la sortie des gorges du Gottéron.

Il est néanmoins intéressant de se rappeler que ce mur s'est effondré pour des raisons humaines. Une expertise est en cours et permettra de déterminer, en vue de demander une indemnité, les responsabilités entre les trois entités qui sont intervenues sur le site: la Ville, le bureau d'ingénieurs MGI Partenaires Ingénieurs conseils SA et l'entreprise Grisoni-Zaugg SA.

Cette dépense n'amenant pas de remarques supplémentaires, la Commission financière a approuvé la dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous l'avez appris dans la presse en son temps et à travers le rapport qui vous est soumis que le mur de soutènement de la rue des Forgerons s'est effondré en juillet 2016. Le Secteur ponts et chaussées du Service génie civil a, dans un premier temps, entrepris des travaux d'urgence qui ont coûté 431'396,20 francs. Ils ont pu être payés par les montants prévus au Budget d'investissements de 2016 et 2017, totalisant 750'000 francs. Après déduction des montants engagés, il restait donc un solde de 318'603,80 francs.

Des travaux plus conséquents ont dû être engagés, ayant pour conséquence une augmentation du coût de l'ouvrage. Un nouvel appel d'offre a été lancé. L'offre économiquement la plus avantageuse reçue à la suite de cet appel d'offre se monte à 639'591,85 francs TTC.

En résulte une différence de 320'988,15 francs à laquelle s'ajoutent:

- 40'000,00 francs relatifs à l'offre complémentaire pour les honoraires du Bureau d'ingénieurs MGI, qui s'occupe de ce site;
- 45'000,00 francs relatifs aux provisions pour les indemnités potentielles à prendre en charge par la Ville de Fribourg ou les deux autres acteurs;
- 20'299,40 francs pour divers et imprévus, ce qui représente 5% de la somme en question.

Tous ces montants additionnels amènent à une dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs TTC.

Pour ces travaux, des subventionnements ont été sollicités pour un montant total de 320'891,20 francs, ce qui réduit finalement le dépassement à 105'396,25 francs.

Une expertise, comme l'a mentionné le Président de la Commission financière, a été demandée afin de clarifier les responsabilités en lien avec l'effondrement de ce mur. Les résultats de cette expertise permettront de déterminer la répartition financière des indemnités.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je me permets de vous poser la question: que se passerait-il si nous n'acceptons pas cette dépense urgente et imprévisible? Nous n'avons finalement pas le choix!

Le groupe libéral-radical dit "oui" à cette dépense imprévisible et urgente, en ajoutant deux remarques:

- 1) Lors des travaux, nous avons constaté que la voûte soutenant la fontaine de la Palme n'était plus à même de supporter le poids de l'eau. En prévention, cette fontaine est désormais sèche. On aurait pu prévoir un renforcement de la voûte avec ces travaux!
- 2) Les commerçants de la vallée du Gottéron, ayant subi une perte de gain, à la suite de la fermeture de la rue des Forgerons après l'effondrement, reçoivent quelques sous de la Commune. Ceci est positif. Cependant, nous pourrions aussi nous demander: Schaffen wir damit nicht einen Präzedenzfall und wecken auch bei anderen Begehrlichkeiten? Schliesslich haben auch die Geschäfte und Restaurants im Quartier Beauregard wegen langanhaltender Baustellen erhebliche Einbussen hinnehmen müssen.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Le groupe socialiste a pris acte de la dépense imprévisible et urgente pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons et propose, à votre grande surprise, son approbation. La nécessité de rétablir l'accessibilité à la vallée du Gottéron ne fait pas l'ombre d'un doute. Cette vallée est un espace de délasserement précieux pour les promeneurs et les sportifs et permet de passer du bon temps dans ce site très particulier.

Certes, nous pouvons nous poser légitimement des questions sur le bien-fondé des constructions et des exploitations dans cette vallée particulièrement exposée aux dangers naturels, comme le prouve ce nouvel effondrement. Si l'histoire était à refaire, cette zone, située en dehors des périmètres

urbanistiquement intéressants serait moins développée et le Conseil général pourrait vraiment débattre sur la nature de la vallée qu'il souhaite et surtout qu'il est prêt à financer, les coûts étant quand même considérables.

Cela dit, pour en revenir à la réalité, la Ville se retrouve maintenant devant un fait accompli et devant une obligation juridique et politique. Elle n'a pas vraiment d'autres choix que de financer la réfection. La géotechnique étant ce qu'elle est, ce serait faire une polémique inutile que de mettre en doute l'imprévisibilité du doublement des micropieux ou l'enfouissement plus important. Tout au plus, la réfection du tronçon routier aurait pu être anticipée, mais cela n'aurait rien changé aux coûts. L'essentiel du Message pour le futur est que nous invitons le Conseil communal à bien déterminer les différentes responsabilités, aussi avec les tiers, afin de ne pas charger les finances communales, plus que nécessaire.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC accepte sans aucune réserve cette dépense qui est effectivement imprévisible et urgente. Il était absolument essentiel de faire ces travaux. Aussi, nous acceptons cette dépense.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je réponds tout d'abord à Mme B. Acklin Zimmermann au sujet de ses deux remarques. La voûte de la Palme et son renforcement sont des travaux qui vont être engagés en 2018, voire 2019. Nous devons d'abord faire l'étude, c'est-à-dire, avoir une offre complète pour savoir quels travaux doivent être engagés. Actuellement, nous ne pouvons pas mélanger ces deux travaux parce ceux du mur de soutènement sont beaucoup plus avancés. Par rapport aux indemnités, nous sommes totalement conscients et adhérons à vos remarques par rapport au précédent que nous pourrions créer. Cependant, cette route a été partiellement fermée, de telle manière que, par exemple, les camions qui amènent le mazout dans la vallée n'ont pas pu passer à travers le passage le plus étroit, à côté du mur. Ceci est vraiment un dommage apporté aux propriétaires, lesquels ont dû faire appel à des camions de livraison d'une taille plus petite. Ce sont des surcoûts que nous allons étudier pour savoir dans quelle mesure nous pourrions leur payer une indemnité. Comme déjà dit par le Président et rappelé par moi-même, la répartition des indemnités à payer sera faite par cette expertise. Elle nous indiquera la part de responsabilité de chaque acteur.

Vote

Le Conseil général approuve, à l'unanimité des 51 membres présents, la dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons.

Ont voté Oui: 51 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Perrin Mathieu (UDC), Rugo Claudio (PA)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux

M. Jérôme Hayoz étant excusé, le traitement du Rapport final au sujet du postulat n° 185 est reporté à une prochaine séance.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS) lui demandant une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Kilde Gisela (DC/vl). Je suis satisfaite et remercie le Conseil communal pour son rapport final. Il serait quand même souhaitable que la coordination des dates d'inscriptions à l'AES et l'information sur les plans d'horaires des écoliers soient également coordonnées parce qu'en ce moment, c'est toujours en mars qu'il faut inscrire les élèves pour l'AES et en mai, on reçoit les informations sur le plan d'horaires. Alors, si on pouvait attendre pour les inscriptions aux AES après qu'on ait été informés sur les plans d'horaires des écoliers, ce serait plus utile. Comme ça, on pourrait déterminer les besoins.

Le postulat n° 189 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de Mme et M. Gisela Kilde et Jean-Frédéric Python (DC/vl) lui demandant une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Kilde Gisela (DC/vl). Je suis partiellement satisfaite, parce qu'on n'en sait pas beaucoup plus que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. C'est déjà encourageant, mais on aurait bien aimé en savoir un peu plus sur la manière dont vous arrivez à encourager et organiser ces conseils des parents qui ne sont pas encore connus par les parents francophones. Nous espérons en savoir davantage sur ce sujet au travers du règlement scolaire qui viendra au printemps.

Le postulat n° 6 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 9 de MM. Daniel Gander et Claude Gremaud (UDC) lui demandant d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a, b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Gander Daniel (UDC). Je suis partiellement satisfait de la réponse. J'ai pris connaissance avec attention de votre réponse au postulat n° 9. Je note qu'il a fallu notre intervention pour qu'enfin vos services, M. le Conseiller, prennent les devants pour sécuriser par une demi-mesure le passage pour piétons en question.

Demi-mesure, oui, car comme indiqué dans le Message, des travaux importants vont être entrepris, notamment la réalisation d'un parking de liaison dans le cadre du PAL, le réaménagement du secteur de la Gare et celui des immeubles n° 7 et 9 de la Route-Neuve.

Si cette dernière réalisation va intervenir à court terme, elle apportera une meilleure continuité piétonne dans le sens descendant de la route. Pour le sens montant, ce n'est pas pour demain, ni pour après-demain, car les projets du parking de liaison et du réaménagement de la Gare doivent faire face à quelques oppositions.

Dans le cadre du projet du parking de liaison, il serait opportun et bienvenu que le Service de la mobilité se penche, comme vous l'avez dit, sur un élargissement de la chaussée dans le sens montant pour y aménager un trottoir afin de mieux sécuriser les lieux.

Je fais remarquer encore que, pour l'instant, la zone piétonne en-dessus des bâtiments de la Route-Neuve n'offre pas toutes les garanties, car deux places de parcage provisoires jouxtent cette zone. Je remercie toutefois les services communaux pour les mesures provisoires qu'ils ont mises en place pour la sécurité des piétons.

Le postulat n° 9 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Jean-Jacques Métrailler (MLI) et Caroline Chopard (Verts) lui demandant d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.

cf. annexe.

Chopard Caroline (Verts). Nous prenons acte de ce rapport final. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour cette vue d'ensemble de la situation. Nous nous réjouissons d'entendre que le skatepark de Beauregard va se voir rafraîchir sous peu et trouvons également très positif de savoir que des recherches sont encore en cours pour déplacer le parc couvert. Nous espérons sincèrement qu'elles seront menées à terme, même si le contexte est plutôt complexe. Un grand merci au Conseil communal pour ce rapport final.

Le postulat n° 10 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 de Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Alain Maeder (DC/vl), Jérôme Hayoz et Lise-Marie Graden (PS) lui demandant d'étudier l'instauration d'une zone 30 dans le quartier du Bourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Maeder Alain (DC/vl). Sans me concerter directement avec mes collègues, j'ai pris connaissance des explications du Conseil communal et suis, pour ma part, satisfait de leur teneur. La garantie est ainsi donnée que la circulation et la vitesse des véhicules ayant encore la faculté d'emprunter les artères principales, comme les plus petits vaisseaux du quartier du Bourg, seront adaptées aux nouveaux

aménagements. Grâce à cette analyse, la cohabitation entre piétons et engins motorisés demeurera possible, de la même manière, je l'espère, que devra l'être le stationnement de proximité. A défaut, ni les habitants, ni les visiteurs, ni les commerçants, ni les clients de ces derniers n'y trouveront leur compte et les importants investissements consentis par la Ville ne pourront à eux seuls apaiser les esprits et redonner à ce quartier historique l'image esthétique et dynamique à laquelle il aspire tant.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je remercie le Conseil communal pour le rapport final. Nous pouvons être d'accord avec celui-ci relativement à la mise en œuvre des mesures de modération de trafic en parallèle avec la phase 1 de la requalification du Bourg.

Allerdings fällt es uns schwer zu glauben, dass wie die angeblichen Geschwindigkeitsmessungen zeigen, bereits heute im Schnitt 30 km/h auf den besagten Strassen gefahren wird. Ich kann ihnen nur sagen, wenn ich morgens den Bus Richtung Bahnhof nehme, scheint es mir, dass mindestens jedes dritte Auto erheblich schneller als 30 km/h über den Zebrastreifen fährt.

Pour cette raison, nous insistons sur la nécessité de sécuriser le passage pour piétons à la rue du Pont-Muré. De nombreux écoliers l'utilisent pour se rendre aux écoles des Neigles, respectivement du Bourg. Merci de tenir compte des préoccupations des citoyens et citoyennes!

Le postulat n° 11 est ainsi liquidé.

15. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors des séances du 23 août et du 4 octobre 2017, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables.

- n° 47 de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Liaudat Geneviève (PS). Il s'agit d'un postulat sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, parce que, bien sûr, quand on est parents et qu'il faut aller travailler, par exemple, quand les enfants sont malades, si on n'a pas de proches qui peuvent les garder, ça peut être problématique. Il y a un service qui existe déjà et il y aurait une possibilité de collaboration avec ce service. Il s'agit du service du Chaperon Rouge. Ce service de garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge fribourgeoise collabore déjà avec de nombreuses institutions, comme l'Université de Fribourg, le HFR, le Groupe E, la DSAS, les TPF, la BCF et d'autres entreprises encore. Même le Conseil d'Etat aurait prévu de collaborer avec cette entreprise, pour ses employés, dès 2018. Cette prestation serait une très belle mesure de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce service intervient

en urgence quand les parents ont un problème de garde: enfants malades, assistant parental absent, etc.

Vote

Le Conseil général, décide, par 49 voix et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 47 de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétréy Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un espace de jeux d'eau en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grandjean Alexandre (PS). Par notre postulat, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un espace de jeux d'eau en ville de Fribourg qui soit facile d'accès, gratuit et convivial.

Même si le mercure nous indique des valeurs peu favorables à notre demande, il est bienvenu de se remémorer les chaleurs estivales et tous les souvenirs agréables qui y sont liés. En faisant l'exercice, vous penserez peut-être à la piscine où la plage. Pour se rafraîchir, les citoyen-ne-s de la ville de Fribourg peuvent, en premier lieu, profiter des deux points d'eau majeurs que sont la piscine de la Motta et les rives de la Sarine.

Sans vouloir remettre en question la qualité de ces deux sites, il faut constater qu'ils ne sont pas vraiment adaptés aux jeunes enfants. D'une part, la piscine de la Motta est peu équipée pour les très jeunes et, surtout, les zones d'ombre sur son terrain sont insuffisantes. Certes, il y a une pataugeoire, mais cette dernière est un peu en retrait, ce qui fait que, pour un parent, il n'est pas toujours aisé de surveiller deux enfants, si le petit souhaite aller à la pataugeoire alors que le grand est dans le bassin pour les enfants. En ce qui concerne la Sarine, la fraîcheur de l'eau et les risques de la baignade en rivière sont passablement dissuasifs, surtout pour les enfants très jeunes. En outre, les deux points d'eau sont concentrés en Basse-Ville de Fribourg, ce qui limite l'accessibilité pour les habitant-e-s des autres quartiers qui souhaitent juste un peu patauger.

La ville de Fribourg se développe. Elle gagnera de nombreux nouveaux habitants et ces derniers sont souvent jeunes. Fribourg est aussi une ville qui peut se féliciter de sa qualité de vie. Cet avantage n'est pas un acquis. Il est indispensable de préserver cette qualité de vie. Une manière d'y parvenir, c'est d'aménager les espaces publics de manière conviviale pour toutes les générations, afin que la population les partage. Les zones aquatiques combinent le caractère ludique pour les enfants avec un effet apaisant. Elles apportent aussi un peu de fraîcheur au centre-ville. Elles peuvent donner de la vie aux quartiers. Entre blueFACTORY, la place Georges-Python, le Guintzet ou encore la place du Marché-aux-Poissons, nombreux sont les emplacements qui se prêteraient bien à une telle infrastructure. Et je ne parle même pas de la place de la Gare qui pourrait accueillir – en lieu et place de la fontaine Jo Siffert, qui est tout ce qu'il y a de plus esthétique, mais relativement peu conviviale – un espace aquatique plus ludique et qui inciterait plus à s'approprier cet espace central de notre ville.

La forme du postulat laissera au Conseil communal toute la latitude pour trouver le ou les emplacements adéquats pour permettre d'intégrer un projet futur dans un concept global. Elle permettra aussi d'évaluer l'impact environnemental, afin de choisir un aménagement qui soit tant respectueux des ressources comme l'eau que des ressources énergétiques. Merci de soutenir le postulat.

Vote

Le Conseil général, décide, par 37 voix contre 7 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 7 Bugnon Marc (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Murith Simon (DC-vl), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 Altermatt Bernhard (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Hemmer Benoît (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Parpan Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ce chemin est en très mauvais état depuis plusieurs années. Vu sa situation et son environnement, il serait utile d'envisager un revêtement naturel et non simplement

de le goudronner aux endroits défectueux. Il s'agit d'un projet d'amélioration de la mobilité douce dans un endroit bucolique et ressourçant qui nous paraît utile et bienvenu.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de ce postulat au Conseil communal.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe DC/vl refusera ce postulat pour la simple et bonne raison qu'il se pose la question de savoir s'il est utile de demander un rapport pour un projet qui, en somme, est une très bonne chose. Les réfections de routes, normalement, ne nécessitent pas l'établissement d'un rapport au bout d'une année. L'utilité de ce que vous avez envisagé, chers collègues, nous paraît bonne, par contre l'utilité d'établir un rapport, beaucoup moins.

Page Maurice (CG-PCS). M. B. Altermatt m'a ôté les mots de la bouche si je puis dire ainsi. Je ne vais pas prolonger. Pour exactement les mêmes raisons, je refuserai ce postulat.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Mon collègue M. J.-P. Wolhauser et moi-même insistons pour la transmission de ce postulat, car il est vraiment important que le Conseiller communal responsable examine la situation et trouve une solution pour faire l'examen de ce chemin. Il faut faire un rapport. C'est le processus normal du Parlement.

Vote

Le Conseil général, décide, par 32 voix contre 17 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 17 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 2 Murith Simon (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je me permets, de manière un petit peu inhabituelle, d'être un peu plus long que d'habitude. Depuis plus d'une année maintenant, des contacts ont été établis entre la bibliothèque de la Ville de Fribourg, la Deutsche Bibliothek, la ludothèque et LivrEchange. Un projet allant plus loin que ce qui est demandé dans le postulat est actuellement en

discussion avec ces quatre acteurs culturels. Cependant, le Conseil communal accepte quand même la transmission de ce postulat.

Liaudat Geneviève (PS). Merci M. L. Dietrich pour ces précisions. C'est avec joie que nous apprenons cette nouvelle et que nous attendons la suite. Il n'est bien évidemment plus nécessaire de faire l'apologie des livres, de la présence de l'importance des livres et des bibliothèques dans une ville. D'ailleurs, la Commune soutient bien ces bibliothèques. Là, il est question de faire l'éloge des jeux, de l'importance du développement de l'enfant et de l'importance des jeux et de toutes sortes de jeux qui seraient à disposition des enfants, faciles d'accès et peu coûteux pour les familles. D'autre part, il y a cet accès au développement de l'enfant et aux jeux. De plus, à l'ère des médias, je pense qu'il est important que l'on valorise aussi ceci. Par rapport à la société de consommation, on peut tout à fait emprunter des jeux, les prêter, se les passer. Il n'y a pas besoin de toujours acheter. En ce sens, nous pensons que le soutien aux ludothèques est vraiment quelque chose de très important. Les ludothèques de Fribourg sont souvent dans des locaux ressemblant à des abris antiatomiques, sans fenêtre parfois, avec des bénévoles qui y travaillent. Si l'on prend exemple sur la ludothèque de Granges-Paccot, qui est financée par le budget communal, les employés ont un statut d'auxiliaire. Il y a aussi toute une façon de fonctionner et nous pouvons nous en inspirer.

Vote

Le Conseil général, décide, par 43 voix contre 1 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS),

A voté contre la transmission: 1 Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Krienbühl David (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 6 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC), Rugo Claudio (PA)

- n° 51 de Mme et MM. Simon Murith (DC/vl), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS) et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Murith Simon (DC/vl). 2,3 millions de tonnes d'aliments, soit environ 30% de ce qui est produit ou importé en Suisse, ce sont les chiffres du gaspillage alimentaire en Suisse. Ce gaspillage concerne essentiellement vous et moi, puisqu'il est produit à hauteur de 45% par les ménages, ce qui fait en

moyenne 2'000 francs par an pour un ménage de quatre habitants. Est-ce qu'il n'y aurait pas mieux à faire avec tout ceci?

Pendant ce temps on apprenait, hier, que les demandes d'aide alimentaire augmentent partout en Suisse. Mais en plus de ces aliments, ce sont aussi les ressources de production et d'achat qui sont gaspillées, ce qui en fait, au final, un désastre écologique, éthique et économique. En tant que centre cantonal et ville universitaire, notre Commune compte également beaucoup d'établissements de restauration collective auxquels s'ajoutent enfin des institutions sociales et médicales parfois liées à notre Bourgeoisie. Cette problématique est donc une réalité pour notre Commune et pendant que d'autres villes s'y attaquent, nous semblons inactifs. C'est pourquoi nous proposons de mener une réelle politique en la matière. D'une part, en faisant un état des lieux du gaspillage alimentaire sur la commune et des mesures prises jusqu'à présent. D'autre part, en envisageant des mesures de sensibilisation, des mesures de coordination notamment entre les établissements précités et les associations à but caritatif, et des mesures d'incitation, sans oublier non plus le secteur privé. Si ces mesures auront certes un coût à court terme, elles allégeront les finances de la Commune sur le long terme puisqu'elles diminueront la quantité de déchets à gérer.

Chers/ères collègues, notre Commune est propriétaire des déchets produits sur son territoire. Si elle a la compétence de les gérer, elle a surtout le devoir de le faire de la manière la plus efficace. Pourquoi ne pas réduire ces déchets dans l'intérêt de tous, notre Commune et ses habitants? A vous d'y répondre.

Vote

Le Conseil général, décide, par 49 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 51 de Mme et MM. Simon Murith (DC/vl), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS) et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR).

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Gander Daniel (UDC), Wicht Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Geneviève Liaudat (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une enquête sur la place des enfants dans la ville

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le présent postulat s'intéresse aux besoins des enfants dans notre ville; il cherche à donner des réponses aux questions "Comment Fribourg peut-elle être une ville où il fait bon vivre pour les enfants?", "Comment peut-elle favoriser leur inclusion et leur participation?"

Diverses villes romandes réfléchissent actuellement aux liens entre espaces urbains, enfance et inclusion. Des études ont été menées notamment à Sion¹ dans l'idée de "*garantir aux plus jeunes, dans des villes qui offrent des milieux de vie très contrastés, à la fois en terme de bâti, d'infrastructures et de mixité sociale, un accès équitable à une éducation de qualité et à des opportunités de loisirs*"².

Les transformations de nos villes³ influent sur les jeux, les déplacements et les habitudes des enfants dans l'espace public: les enfants sont déplacés "*dans des lieux privés, souvent séparés du monde des adultes (écoles, crèches, lieux d'accueil, places de jeux, etc.)*"⁴. Selon l'étude valaisanne, en fonction de leur provenance socioéconomique, les enfants participent de manière inégale aux activités de loisirs disponibles dans leur ville.

Les activités en famille, les activités extrascolaires et les jeux libres dans l'espace public sont vécus avec de grandes différences, notamment du point de vue des accès, de la fréquence, du nombre et des types de loisirs expérimentés. Non seulement les ressources et la culture des familles, mais aussi la qualité des aménagements disponibles dans les quartiers influencent, de manière décisive, la participation des enfants à la vie sociale et culturelle de la cité.

Notre postulat demande à la Ville d'étudier la possibilité de réaliser une enquête participative qualitative qui impliquerait⁵ des enfants de chaque quartier afin de leur donner l'occasion de s'exprimer sur leurs pratiques sportives et de loisirs, sur leurs habitudes de jeux et de déplacements, mais surtout de réfléchir avec eux, à leurs attentes pour grandir, vivre leurs loisirs et participer à la vie locale.

Nos diverses HES, localisées en ville, sont à même de réaliser une telle démarche scientifique dont les résultats contribueront à développer une gouvernance clairvoyante dans le but de garantir les droits des enfants et leur développement équilibré.

Il s'agit d'être en mesure, à l'échelle de la commune, non seulement d'éviter des discriminations, de prévenir des ruptures dans le vivre ensemble, mais surtout de promouvoir des espaces et des infrastructures de qualité équivalente quel que soit le quartier: Il s'agit aussi d'assurer des accès équitables aux ressources et des opportunités de loisirs et de développement à tous les enfants de notre ville.

¹ L'étude intitulée "Enfances urbaines et politiques publiques", mandatée par Sion en 2016 et réalisée par le centre inter-facultaire en droits de l'enfant, s'est posée la question de la place que la ville fait aux enfants.
<https://www.unige.ch/cide/files/2614/6123/0976/Enfances-urbaines-et-politiques-publiques-final-2016.04.15.pdf>

² Dossier de l'ARTIAS (2017): in https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2017/08/Artias_Dossier_Ao%C3%BBt2017_Des_villes_qui_font_une_place_aux_enfants.pdf

³ Notamment conditionnées par les besoins de l'économie et du trafic motorisé

⁴ Op.cit. p. 2

⁵ Par exemple, par un dispositif de représentation, développé en plusieurs étapes, dans le cadre de l'école obligatoire, durant les heures qui touchent notamment les questions de citoyenneté? De géographie? De santé et bien-être? Du vivre ensemble et de l'exercice de la démocratie, etc. (cf. plan d'étude romand)

Une telle étude serait une pierre de plus à la construction de la cohésion sociale à long terme, car favoriser l'inclusion et la participation des enfants est non seulement un devoir, mais c'est aussi une opportunité de trouver des forces vives pour dynamiser nos sociétés !

Vote

Le Conseil général, décide, par 43 voix contre 6 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Geneviève Liaudat.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétréy Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 Aebischer David (PLR), Dupré Bernard (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Aklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 53 de MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Pascal Wicht (UDC), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier (et de transmettre à la DICS) un projet d'enseignement ou de classes bilingues

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Il nous semble ...

Page Maurice (CG-PCS). ... que le moment ...

Collaud Oliver (Verts). ... est enfin venu. Merci.

Wicht Pascal (UDC). Wir denken, ...

Moussa Elias (PS). ... dass jetzt endlich ...

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). ... die Zeit reif ist. Danke.

(Rires. Applaudissements).

Vote

Le Conseil général, décide, par 48 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 53 de MM. Bernhard Altermatt, Jean-Pierre Wolhauser, Pascal Wicht, Elias Moussa, Oliver Collaud et Maurice Page.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Dreyer Jean-Luc (DC-vl)

N'ont pas voté: 7 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Perrin Mathieu (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 54 von Hr. Bernhard Altermatt (CVP/glp) und Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP), die den Gemeinderat ersuchen die Handlungsstrategie hinsichtlich der dringend notwendigen Erweiterung des Agglomerationsperimeters ("Neue Agglo") auszuarbeiten

Steiert Thierry, Syndic. Der Gemeinderat kann der Überweisung dieses Postulats insofern zustimmen als es dahingehend interpretiert wird, dass es in den Zuständigkeitsbereich des Gemeinderats fällt. Was indessen nur einen Teilbereich ihrer Problematik betrifft, denn wie sie selber wissen, meine Damen und Herren Postulanten, steht es nicht im Ermessen des Gemeinderates den Agglomerationsperimeter oder dessen Erweiterung zu definieren. Hingegen kann man aber zu dieser Frage Überlegungen anstellen. In diesem Sinne kann man der Überweisung des Postulats zustimmen.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Genau in diesem Sinn ist es auch gemeint. Die Agglomeration Freiburg ist die Hauptträgerin und die Ansprechpartnerin des Bundes für die sogenannten Agglomerationsprogramme. Die zwei ersten Programme umfassten insgesamt knapp 3 Milliarden und 200 Millionen Unterstützungsgelder für die Perioden 2011 - 2014 und 2015 - 2019.

De ces 3 milliards et 200 millions, le canton de Fribourg a tout juste réussi à obtenir 30 millions, dont une dizaine de millions pour la ville de Bulle et environs! Ce résultat très maigre péjorera la position de Fribourg en matière de développement de la mobilité multimodale sur de longues décennies. Il ne nous sera très certainement pas possible de rattraper ce retard accumulé dans le domaine du financement des infrastructures, mais il faut aller de l'avant.

Avec l'enclenchement du processus de fusion du Grand-Fribourg dont le périmètre provisoire inclut l'intégralité des communes sarinoises de l'Agglomération, cette dernière perdra la base de son existence-même et sa raison d'être. Tout au moins, une fusion des communes (ou de la plupart des communes) du Grand-Fribourg nécessitera des adaptations rapides et radicales au niveau de la politique des agglomérations.

Einerseits ist die Erweiterung des Agglomerationsperimeters, ebenso wie die Fusion der Kernstadt, eine absolute Notwendigkeit. Heute umfasst die Agglomeration Freiburg weniger als ein Viertel der Gemeinden, die zur strukturellen Agglomeration gehören. Eine Ausdehnung ist somit parallel zur anstehenden Fusion klar wünschenswert und dringend notwendig.

Andererseits behält die Agglomeration als Auffangbecken für eventuelle Fusionsaussteiger ihre Existenzberechtigung. Dasselbe trifft auch auf jede andere Gemeinde zu, die nicht mit der Kernstadt fusionieren wird. Ich denke zum Beispiel an Düdingen und an andere Nachbargemeinden. Dies führt uns zu folgenden Fragen:

1. In welchen Gremien und Organen gedenkt sich der Gemeinderat der Stadt Freiburg und seine Vertreter in kantonalen Organen, für eine Vergrösserung der Agglomeration einzusetzen, damit Freiburg auch weiterhin als Partner des Bundes in der Agglo-Politik einen Platz hat?
2. Wie (mit welcher Art und welchem Inhalt von Vorstössen), gemäss welcher Zeitplanung und durch Mobilisierung welcher Ressourcen und Partner, gedenken sie dies zu tun?

Ces travaux peuvent et doivent démarrer au plus vite, idéalement avant même la réponse à ce postulat et surtout avant la fusion. Ils doivent se faire en parallèle au processus de fusion et en impliquant les autorités cantonales, celles des trois districts concernées (Sarine, Singine et Lac) ainsi que toutes les associations de communes touchées de près ou de loin par la politique de l'Agglomération de Fribourg. Nous comptons sur le Conseil communal et ses représentants élus au niveau cantonal pour faire avancer ce dossier avec détermination et de devenir le "leader" en ce domaine.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC partage tout à fait les craintes de M. B. Altermatt sur le développement futur de l'Agglomération. L'idée du postulat nous paraît intéressante, cependant nous allons nous y opposer pour deux raisons. La première raison, c'est que ce postulat n'est, selon nous, pas déposé au bon niveau. En déposant un postulat au Conseil général de la Ville, on demande au Conseil communal un rapport. Mais ce n'est pas au Conseil communal de la Ville de faire un rapport sur le développement futur de l'Agglo. C'est à l'Agglo elle-même et également au Canton. Il faut s'adresser au niveau de gouvernement avec le bon degré de compétence. Au niveau de la Ville, on ne pourra malheureusement pas faire grand-chose. La deuxième raison, c'est que le processus de fusion est en cours. On va élire d'ici quelques jours nos représentants au sein de l'Assemblée constitutive. Alors, avant de commencer à tirer des plans sur la comète pour le futur développement de l'Agglo, il faudrait déjà y voir un peu plus clair sur l'avenir de la fusion. Est-ce que la fusion va se faire ou est-ce qu'elle ne va pas se faire? Si elle se fait, avec combien de communes? Parce que ça, c'est un élément qui est indispensable, et ce qui sert de base de réflexion pour ensuite pouvoir discuter de l'avenir de l'Agglomération. Il est bien clair que si la fusion se fait et qu'elle se fait avec toutes les communes du périmètre provisoire, l'Agglomération sous sa forme actuelle, n'aura plus vraiment de raison d'être. Elle devra se réinventer. Elle devra probablement s'élargir. Ainsi, à ce moment-là, on pourra se poser la question de son périmètre optimal. Pour l'instant, cette question tombe un tout petit peu au mauvais moment. Mais surtout, comme je l'ai dit, et ça c'est vraiment le plus important, cet objet doit être déposé à l'Agglo. Il doit être déposé éventuellement au Grand Conseil, mais ça n'a pas de sens de le transmettre au Conseil communal qui ne pourra de toute façon pas faire grand-chose.

Loup Matthieu (PS). La volonté d'assurer la place de l'Agglomération fribourgeoise dans le concert des agglomérations suisses, et de lui assurer dans le même temps un montant de subvention substantielle, est, nous l'imaginons, partagé par l'ensemble des groupes de ce Conseil et, il va sans dire, par le Conseil communal. Bien que l'extension du périmètre d'Agglomération soit une nécessité, et que le processus de fusion accentue l'urgence de mener des réflexions à ce sujet, il nous semble important de préciser que la Ville se doit d'être une force de propositions et qu'elle doit agir par le biais de ses représentants au sein des différents organes de l'Agglomération. Elle doit toutefois se garder, tout comme elle a eu à cœur de le faire durant le processus préalable à la fusion, d'arriver avec des idées toutes faites sur le destin d'autres Communes avoisinantes. L'Agglomération fribourgeoise n'est pas seulement Fribourg. Nous semble important que le centre des réflexions et des actions pour une extension de l'Agglomération soit l'Agglomération elle-même et ses organes. Dans cette optique, présenter le détail de la stratégie que le Conseil communal a arrêté nous semble potentiellement contreproductif pour mener à bien l'objectif, clairement défini quant à lui, de l'extension du périmètre d'Agglomération. Certain que l'Agglomération doit s'agrandir pour jouer efficacement son rôle, et certain que le Conseil communal saura déterminer ce qui peut être présenté au moment du rapport et ce qui doit rester dans le domaine de la discussion bilatérale ou multilatérale, le groupe socialiste soutien dans sa majorité le postulat 54 de nos collègues M. B. Altermatt et Mme E. Schneuwly-Aschwanden.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Zu ihrem Vorwurf, dass unser Gemeinderat nicht zuständig ist, sich für das Anliegen wie im Postulat vermerkt ist, einzusetzen, ist grundfalsch. Wir haben zwei gute Repräsentanten vom Gemeinderat im Komitee, im Vorstand der Agglomeration. Sie machen dort ihre Arbeit und nehmen auch Einfluss auf das Geschehen. Wenn nicht jetzt - ich muss sogar sagen, dass es eher ein bisschen zu spät dafür ist -, dass der Vorstand sich nicht mehr proaktiv für eine Erweiterung des Agglomerationsperimeters einsetzt. Das ist mal das Eine. Also die Notwendigkeit ist gegeben. Die Zuständigkeit - sagen wir mal das Mandat, das der Generalrat unserem Gemeinderat gibt - hier aktiv zu werden und Energie einzusetzen, ist mehr als gerechtfertigt und auch notwendig.

Der zweite Punkt, zu sagen es sei nicht der richtige Zeitpunkt weil momentan die Fusion von Grossfreiburg in aller Munde ist. Die Agglomerationspolitik des Bundes wird fortwährend sein und wird auch weiterhin bestehen, auch wenn im Moment noch nicht absehbar ist wie weit die Agglomeration von Freiburg sich ausdehnen wird. Aber sie wird sich ausdehnen müssen. Ich denke, dass es zwei verschiedene Sachen sind. Die Fusion ist das Eine. Aber auch eine fusionierte Grossgemeinde Freiburg wird immer wieder eine Agglomeration per se um sich haben. De facto, von dem her ist es absolut notwendig, dass hier ein Engagement gezeigt wird.

Noch ein wichtiger Punkt. Es ist allgemein bekannt, beim Bund wie bei der Agglomeration, die Agglomeration Freiburg ist zu klein. Das ist ein grosser Mangel und deswegen, nicht nur - aber auch deswegen, sind wir nicht sehr attraktiv für den Bund bezüglich Agglomerationspolitik. Das muss sich ändern.

J'espère qu'une majorité du Conseil général va soutenir le postulat.

Vote

Le Conseil général, décide, par 34 voix contre 8 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 54 de Mme et M. Bernhard Altermatt et Eleonora Schneuwly-Aschwanden.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Dupré Bernard (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Ducommun Lorraine (PS), Gander Daniel (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 5 Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Perrin Mathieu (UDC)

- n° 55 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de revoir le tarif des places de stationnement en ville de Fribourg et de revenir au tarif maximal de 1 franc/heure

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal accepte la transmission du postulat n° 55 pour étude.

Bourrier Hervé (PS). Ainsi, notre collègue voudrait que la musique des pièces de deux francs, tombant chaque heure dans les parcomètres de la ville, si douce aux oreilles des locataires de l'Hôtel de Ville, soit remplacée par le bruit sec et strident des pièces d'un franc.

Quelle triste mélodie et quelle mauvaise partition vous voulez nous faire jouer. Oseriez-vous demander à un guitariste, même de talent, de priver sa guitare de plusieurs cordes ou de la désaccorder juste pour quelques personnes souffrant d'anhédonie musicale?

La partition du parcage jouée par la ville en Ré majeur avec, deux pièces d'un franc par heure à la clé, est en accord parfait avec sa politique de mobilité et il serait totalement aberrant de lui demander de désaccorder son instrument. Les tarifs ne sont ni prohibitifs, ni dissuasifs. Ils sont tout simplement corrects et en accord avec ceux pratiqués dans les autres villes.

Il faudra donc, cher collègue, continuer de déboursier 2 francs par heure pour garer votre auto. Mais permettez-moi aussi cet aparté. Comme nous ne pouvons pas encore être véhiculés, hélas, par le métrocâble et les voitures à chevaux, vous pouvez aussi, pour préserver votre monture à quatre roues de la voracité des automates, prendre le bus car quels autres habitants au monde peuvent s'enorgueillir d'avoir, pour les véhiculer sur le bon et droit chemin, à la ville comme à la vie, leur premier citoyen?

Sur ces considérations politico-musicales, le groupe socialiste refusera à l'unanimité la transmission du postulat n° 55.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). A la suite de l'intervention de M. H. Bourrier, j'aimerais ajouter que notre groupe refusera également la transmission de ce postulat. Nous pensons qu'il s'agit d'un combat d'arrière-garde et même d'un faux combat. Si on revendait en arrière, nous aurions certainement droit à une deuxième hausse d'impôts, ce qui ne rentre absolument pas en ligne de compte. J'ai également une petite remarque pour M. C. Rugo: le parking de la Grenette est un parking privé. Il n'a donc pas eu besoin d'augmenter ses tarifs. Une dernière remarque: les TPF ont aussi augmenté leurs tarifs. Tout a augmenté. La vie a augmenté. Il est clair que lorsque Mme de A. de Weck a fait son intervention, il y a 10 ans ou 20 ans, la situation était autre. Nous sommes aujourd'hui en 2017 et la situation est autre.

Chopard Caroline (Verts). Sans m'attarder sur le fatras contenu dans l'énoncé de ce postulat, je ne vais surprendre personne en exprimant le fait que les Verts ne vont pas soutenir la transmission de ce postulat. D'abord, lorsque l'on s'attarde sur les Budgets ou les Comptes, chaque année ici même, il y a une grande motivation de tous bords d'attribuer des revenus des parcomètres et des amendes à des dépenses diverses et variées. Par contre, c'est une évidence, lorsqu'il s'agit de remplir les caisses, il y a beaucoup moins de volontaires. Les Verts ne sont pas insensibles au sort des petits commerçants, mais ils préféreraient, et de loin, si la Ville veut les soutenir d'une manière ou d'une autre, la mobilité douce et non la présence croissante des voitures en ville. Nous ne tomberons pas dans la démagogie qui semble transpirer de cette proposition.

Rugo Claudio (PA). Je ne réponds à personne, afin d'attaquer personne. Je vais défendre ce postulat comme me l'a recommandé mon ancien élève M. D. Papaux. (Rires).

Je vais tout d'abord vous lire le titre: Le postulant demande au Conseil communal de revoir le tarif des places de stationnement en ville de Fribourg et de revenir au tarif maximal de 1 franc/heure.

Il fut un temps où:

- la première amende d'ordre était comptée "pour beurre". De la sorte, la Ville de Fribourg remplissait son mandat pédagogique envers les automobilistes étourdis;
- la pause de midi permettait à tout un chacun de dîner à son aise; sans avoir à penser à son disque bleu entre 12.00 et 14.00 heures. Et oui, cela arrangeait bien les restaurateurs.

Tout d'abord, je dois vous informer que j'ai ici un casque. Ceci s'appelle une bombe. C'est avec ce casque que je suis allé donner un cours. J'ai dû me déplacer. Avant, je ne suis pas parti parce que j'étais fâché. Ceci pour vous dire que l'on peut se déplacer de diverses manières. Je ne suis pas un défenseur de la voiture, ni des bus, ni des vélomoteurs, ni des scooters. En fait, l'homme moderne utilise tous les moyens de transport qui lui sont donnés, comme par exemple, l'avion, ou le cheval pour M. H. Bourrier. Lorsque qu'il va jouer du cor des Alpes, c'est le moyen de transport idéal. Je pense que la multi-modalité doit être favorisée.

En taxant les voitures à 2 francs, en fait je vais vous parler de statistique. La statistique nationale, c'est 543 véhicules à moteur¹. Ce sont des statistiques de 2016 au niveau national. Le Fribourgeois n'est pas stupide. Il est d'ailleurs beaucoup plus écologique, pour faire plaisir aux Verts. La moyenne se situe beaucoup plus bas. Si je regarde mes chiffres, elle est de 407 voitures à Fribourg. Donc c'est en pensant que vous faites que le ... vous substituez au fait à la pensée de chacun, la pensée

¹ Dans le texte du postulat n° 55, il est indiqué que "le taux de motorisation, soit le nombre de voitures de tourisme pour 1'000 habitants est de 543, chiffre publié par l'Office fédéral de la statistique au 30 septembre 2016".

individuelle. Chacun veut être écologique, chacun aimera se promener plutôt à pied quand il fait beau qu'en voiture ou en tank, chacun préférera prendre un vélo pour faire une petite promenade. Suivant la distance, suivant ce qu'on doit transporter, on utilisera un autre moyen de transport.

Je vais vous donner mon propre exemple, en tant que musicien. Si je dois aller jouer, comme samedi prochain à Vercorin, le matériel que je dois transporter, c'est une guitare et trois amplificateurs. Ceci correspond à 200 kilos. Je me vois mal, comme je l'ai fait ce matin, prendre le bus n° 4 à 07.45 heures, qui était déjà bondé. En effet, nous étions deux personnes serrées contre la vitre et nous avions peur qu'elle s'ouvre. Je me vois mal arriver avec mes trois amplificateurs et mes 200 kilos de matériel pour me véhiculer. C'est pour ça que chaque Fribourgeois choisi et les Fribourgeois ont déjà choisi par le passé, vu qu'ils sont à 407. Le fait de mettre à 2 francs, c'est un impôt déguisé, c'est une taxe qui est un impôt antisocial. On l'a appris par l'étude de M. Cardellini, la moyenne se situe à 80'000 francs et plus, mais pour les gens qui ont un revenu de 3'000 francs ou moins, il existe beaucoup de gens, et qui ont encore une voiture, eh bien ces 2 francs font que les gens ne vont pas boire le café dans les bistrotts. Et ceux qui se frottent les mains, comme nous disait M. C. Giller hier, c'est Avry-sur-Matran qui construit à tout va, à tout vent et que tout le monde parmi vous prenez votre voiture pour aller faire les courses à Avry-sur-Matran ou à Granges-Paccot. Les places de parc sont gratuites. Et puis je crois que je vais m'arrêter là pour défendre ce postulat et j'espère que vous défendrez, vous aussi, la multi-modalité.

Papaux David (UDC). Effectivement, comme l'a dit M. C. Rugo, je lui ai parlé en début de séance parce que je suis assez fondamentalement d'accord avec ce postulat. Pour moi, il est vrai que le fait que ce ne soit pas gratuit jusqu'à 14.00 heures pèjore les restaurateurs. Beaucoup de consommateurs aussi ont de la peine. Ma belle-sœur, qui a deux enfants aimerait bien pouvoir plus facilement se rendre en ville pour faire ses commissions. Le prix des parcomètres est exorbitant et c'est, pour moi, une sorte d'impôt déguisé. Malgré que je sois d'accord avec son postulat, je lui ai dit que s'il espérait avoir ma voix, et je pense celle d'autres, il faut qu'il défende son postulat non pas en attaquant quelqu'un, comme il le fait régulièrement, mais plutôt en le défendant simplement. Voilà la discussion que j'ai eue avec lui et voilà pourquoi il m'a cité.

Page Maurice (CG-PCS). Un tout petit peu de fact-checking. J'ai sous les yeux la carte de la statistique du taux de motorisation de la Suisse, que je viens de regarder à l'Office fédérale de la statistique. Je constate sur cette carte que le canton de Fribourg a un taux de voitures plus élevé que ceux de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève. Voilà, c'est tout.

Rugo Claudio (PA). M. M. Page, c'est une remarque qui est entièrement justifiée au Grand Conseil, aussi je vous propose de la faire au Grand Conseil. Vous parlez du canton. Pour la ville de Fribourg ce sont les chiffres que j'ai donnés: 407 voitures. Je veux confirmer, encore une fois, que le chiffre que j'ai donné avant est bien en-dessus de la moyenne suisse.

Le Président. Merci M. C. Rugo.

Vote

Le Conseil général, refuse, par 42 voix contre 5 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 55 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 5 Gander Daniel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC)

Ont voté contre la transmission: 42 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 2 Dupré Bernard (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

N'ont pas voté: 7 Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Odermatt Tina ((PS)), Perrin Mathieu (UDC)

16. Réponse aux questions

- n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et à la création de la provision pour l'abaissement futur du taux technique

Steiert Thierry, Syndic. M. P. Marchioni a demandé quel était le cheminement comptable de l'abaissement du futur taux technique de 5'362'178 francs, donc concernant la création de la réserve pour l'abaissement du futur taux technique dans les comptes de la Caisse de prévoyance.

Les caisses de prévoyance sont soumises à une abondante législation contraignant leurs activités et notamment leurs comptes et les seules provisions possibles sont celles définies par la loi et/ou les règlements.

Pour la CPPVF, la provision en question est définie par l'article 8 de son règlement sur les passifs de nature actuarielle. Comme son nom l'indique, elle sert à préfinancer le coût d'une baisse future du taux technique. En cas de baisse de celui-ci, il y a une augmentation des capitaux de prévoyance, étant donné le maintien des rentes à leur niveau pour les bénéficiaires et les mesures transitoires minimales pour les actifs. Le montant de cette provision est déterminé par l'actuaire.

Tant que son objectif n'est pas atteint, la caisse décide chaque année, d'entente avec l'expert, l'augmentation de cette provision.

Cette augmentation est mise à la charge de l'exercice comptable concerné, dans la rubrique "Variation des provisions techniques" du compte d'exploitation.

Par ailleurs, la Caisse de prévoyance doit respecter le chemin de capitalisation qui a été préalablement déterminé. Pour l'année 2016, ce chemin de capitalisation prévoyait un taux de couverture de minimal de 70.3%. Si ce taux n'est pas atteint, alors il y a dissolution partielle de la réserve de fluctuation de valeurs de manière à satisfaire cette exigence. C'était le cas en 2016. A l'inverse, si ce taux est dépassé, le surplus permet d'augmenter la réserve de fluctuation de valeur. La rubrique "Réserve de fluctuation de valeur" du compte d'exploitation reporte ce prélèvement.

Il y a deux cas limites: celui où la réserve de fluctuation de valeur n'est pas suffisante pour permettre d'atteindre le degré de couverture exigée. La caisse est alors en sous-couverture et des mesures d'assainissement doivent être prises. A l'inverse, si la réserve de fluctuation de valeur atteint son niveau d'objectif, alors le surplus constitue des fonds libres. La définition de cet objectif est rappelée au point 67 de l'annexe aux Comptes. Il est de 25,2 millions de francs.

Marchioni Pierre (UDC). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse, qui me laisse un peu vaseux. Je vais relire le texte de la réponse avant de prendre une position éventuelle.

- n° 49 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'incidence d'une taxe de stationnement et aux difficultés d'accès au parking public extérieur de Beaumont-Centre

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. La question de M. D. Gander soulève deux types de problématiques:

- des problématiques privées, qui ne sont pas de la compétence du Conseil communal;
- d'autres problématiques qui sont totalement justifiées, qui ont été soulevées dans sa question et qui sont de la compétence du Conseil communal.

Ces problématiques étaient notamment d'ordre sécuritaire et d'accessibilité. C'est pourquoi, le Service de la mobilité, grâce à votre question M. D. Gander, a réuni tous les acteurs nécessaires pour trouver les bonnes solutions aux problématiques que vous avez soulevées, notamment le Service de la mobilité, le Service des ambulances de la Sarine, l'Inspectorat du feu, le Bureau d'ingénieurs représentant le propriétaire, l'Ingénieur de l'entreprise de construction; bref, toutes les parties prenantes. Cette séance a eu lieu et elle va déboucher normalement sur des mesures correctrices.

Gander Daniel (UDC). Je remercie M. le Conseil communal P.-O. Nobs. Par contre, force est de constater que notre intervention a fait que de petites modifications ont été apportées aux installations donnant accès au parking public extérieur de Beaumont.

A ce sujet, j'ai constaté, en effet, que les ambulances peuvent accéder maintenant sans franchir la barrière télescopique du parking. Il leur suffit de baisser une balise amovible pour atteindre les devantes des immeubles 14 à 22. J'espère, pour ma part, que les services du feu soient également au courant de cette pratique.

Pour ce qui est des incidences, il faut remarquer en premier lieu que la Poste a fermé et qu'un service est assuré par la Pharmacie de Beaumont. On notera au passage que le Postomat a été simplement retiré. Pour se rendre à la pharmacie, les usagers handicapés et motorisés doivent soit emprunter le parking ou stationner sur la route de Beaumont. Comme nous l'avons déjà demandé il y a plusieurs années, ne serait-il pas utile à ce qu'une case pour handicapés soit marquée pour ces personnes sur la zone de stationnement communale?

Je précise enfin, à titre informatif, que certains commerçants, comme relevé dans mes questions, se plaignent de la mise en place du stationnement payant. En effet, plusieurs constatent une diminution de la clientèle et des ventes. Il faut signaler cependant que des chantiers sont en cours actuellement dans le secteur, ce qui amène encore un certain nombre de clients pour les restaurateurs. Mais qu'en

sera-t-il lorsque ces chantiers seront terminés? Je vous laisse supposer! Il est important de relever qu'un commerçant, pour ne pas trop perdre, s'acquitte parfois de la taxe de stationnement à la place de ses clients.

Pour que les commerçants ne doivent pas fermer boutique et pour éviter de faire de Beaumont-Centre une zone sinistrée, je vous demande, Mmes et MM. les Conseillers communaux, de voir s'il serait possible de faire modifier les taxes de stationnement, notamment de les abolir le samedi après-midi et le dimanche.

Pour terminer, je prends note que les problèmes d'accessibilité au parking extérieur se sont améliorés quelque peu et remercie le Conseil communal et ses services pour ce qui a été fait.

- n° 51 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la journée de la propreté "Clean-Up-Day" des 8/9 septembre 2017

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'ai déjà eu l'occasion de répondre partiellement à M. J.-P. Wolhauser lors de la séance du 4 juillet. Néanmoins, je souhaite compléter la réponse de manière suivante.

La Ville de Fribourg participe depuis de nombreuses années à des actions de nettoyage. Chaque année, la Voirie organise entre cinq et sept actions en collaboration avec des écoles, des associations de quartier et autres et des entreprises (cf. liste p. 925). Certaines d'entre elles s'inscrivent dans un cadre plus régional, voire même national:

Coup de balai: Il s'agit d'une action de nettoyage dans les communes de Suisse romande; la COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) coordonne cette action.

Dans le cadre de ce "Coup de balai", une action de nettoyage le long des berges de la Sarine est organisée depuis 2012, chaque printemps, en collaboration avec les associations des quartiers de l'Auge et de la Neuveville.

Clean Up Day: Action de nettoyage au niveau national, coordonnée par IGSU (Communauté d'intérêts pour un monde propre). Depuis son lancement en 2013, la Ville de Fribourg participe au "Clean Up Day" national avec une action de nettoyage organisée dans le quartier du Schoenberg, sous le nom de "Bershow Clean". La cinquième édition au eu lieu le 9 septembre 2017. C'est à cet événement que vous avez fait allusion, M. le Conseiller général. La population a été avisée par des affiches et des flyers distribués lors du pique-nique du quartier. L'action est inscrite sur le site www.cleanupday.ch.

L'engagement de la Voirie est important, aussi bien dans la préparation de ces actions que dans l'accompagnement et la mise à disposition de matériel.

Les actions de nettoyage s'inscrivent, en Ville de Fribourg, dans les buts de la stratégie "Fribourg ville propre". Elles contribuent à sensibiliser les habitants au problème du littering et à la valeur d'une ville et d'un environnement propre. Les enfants et adultes participent toujours avec enthousiasme au ramassage des déchets et les échos de la part des organisateurs sont très positifs.

La Voirie se ferait un plaisir d'organiser une action de nettoyage pour les Conseillers généraux, si ces derniers le souhaitent.

	Nom de l'action	Date	Organisateurs	Participant(e)s	Zones nettoyées
2012: 6 actions	Coup-de-Balaie	31.03.12	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Community-Day	26.04.12	Alcon	Employés-Alcon	Pisciculture
	Action-de-nettoyage	2-6.06.12	Ecole-du-Botzet	Elèves-Botzet	Quartier-de-Pérolles
	Action-de-nettoyage	11.06.12	CO-Pérolles	Elèves-CO	Pérolles
	Action-de-nettoyage	15.09.12	Billag	Employés	Berges-de-la-Sarine
	Action-de-nettoyage	12.10.12	Ecole-du-Schoenberg	Elèves-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
2013: 5 actions	Coup-de-Balaie	23.03.13	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Service-de-Pâques	02.04.13	Fabricants-de-Joie	Membres-Fabricants-de-Joie	Centre-ville, Jura, Pérolles-etc.
	Community-Day	25.04.13	Alcon	Employés-Alcon	Centre-ville, Jura, Guintzet
	Action-de-nettoyage	25.05.13	Eglise-de-Jésus-Christ	Membres-Eglise	Pisciculture
	Clean-Up-Day	21.09.13	IGSU, Ass. Vivre-au-Schoenberg	Habitants-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
2014: 5 actions	Community-Day	09.10.14	Alcon	Employés-Alcon	Pisciculture
	Clean-Up-Day	12.09.14	IGSU, Ass. Vivre-au-Schoenberg	Habitants-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
	Coup-de-Balaie	22.03.14	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Service-de-Pâques	22.04.14	Fabricants-de-Joie	Membres-Fabricants-de-Joie	Centre-ville, Jura, Pérolles-etc.
	Action-de-nettoyage	03.05.14	Scouts-Jura	Scouts	Quartiers-de-Jura, Torry
2015: 6 actions	Coup-de-Balaie	21.03.15	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Community-Day	14.4.15	Alcon	Employés-Alcon	Schoenberg, Schiffenen
	Action-de-nettoyage	16.05.15	Mains-serviables	Membres-Eglise	Pisciculture
	Erde gut – alles gut	22.06.15	Auschule	Schüler-Aur	Auquartier
	Clean-Up-Day	12.09.15	IGSU, Ass. Vivre-au-Schoenberg	Habitants-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
	Action-de-nettoyage	01.10.15	Jeune-Chambre-économique	Membres-JCE	Pisciculture
2016: 5 actions	Coup-de-Balaie	09.04.16	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Community-Day	28.04.16	Alcon	Employés-Alcon	Schoenberg, Schiffenen
	Clean-Up-Day	10.09.16	IGSU, Losinger-Mara	Employés-Losinger	Berges-de-la-Sarine
	Clean-Up-Day	10.09.16	IGSU, Ass. Vivre-au-Schoenberg	Habitants-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
	Action-de-nettoyage	01.10.16	Jeune-Chambre-économique	Membres-JCE	Pisciculture
2017: 7 actions	Coup-de-Balaie	08.14.17	Ass. du quartier-Auge-et-Neuveville	Habitants-Auge-et-Neuveville	Berges-de-la-Sarine
	Action-de-nettoyage	19.05.17	Ecole-du-Schoenberg	Elèves-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
	Action-de-nettoyage	22.05.17	FOS-Freiburg	Schüler-FOS	Pérolles, Pisciculture
	Action-de-nettoyage	10.06.17	Lions-Club-Fribourg	Membres-Lions	Quartier-d'Alt, Jura
	Action-de-nettoyage	05.07.17	CO-Jolimont	Elèves-CO-Jolimont	Berges-de-la-Sarine, Auge
	Clean-Up-Day	09.09.17	IGSU, Vivre-au-Schoenberg	Habitants-Schoenberg	Quartier-du-Schoenberg
	Action-de-nettoyage	16.09.17	Jeune-Chambre-Internationale	Membres-JCI	Berges-de-la-Sarine, Fupé, Ravins-de-Pérolles

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Mme A. Burgener Woeffray, je vous remercie pour ces renseignements et remercie la Commune pour tous les efforts qu'elle consent pour une ville propre.

- n° 53 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux autorisations octroyées par le Conseil communal pour des manifestations sur le pont de Zaehringen

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En préambule, le pont de Zaehringen a été fermé à la circulation peu après l'inauguration du pont de la Poya en octobre 2013, hormis quelques exceptions: bus, feux bleus, taxis, cycles, cyclomoteurs et véhicules de voirie. Ces derniers sont néanmoins soumis à autorisation spéciale. Dès lors, plusieurs porteurs de projets ont amené des idées quant à l'utilisation nouvelle de ce magnifique endroit. Le Conseil communal a également, de son côté, souligné sa volonté d'animer le quartier du Bourg pour profiter d'une nouvelle condition-cadre qui en découle. Le Conseil communal veut encore rappeler que plusieurs événements ont déjà été organisés sur le pont, par exemple, le projet "Amène ton pot, adopte un pot", porté par le collectif Zaehringarten. Ce projet avait pour but d'ouvrir une réflexion sur l'utilisation de ce pont comme un grand jardin de 2015 à 2017. En 2017, c'est Fribourg Tourisme qui a également utilisé les abords du pont pour y installer une exposition sur le thème "Bien à sa place des ponts de Fribourg et de la région". L'événement "White Day" avait deux particularités. D'une part, c'était un événement à but commercial et, d'autre part, son organisation a nécessité la fermeture du trafic sur le pont de Zaehringen. Toutefois, la possibilité de traverser le pont à pied fut garantie. Pour rappel, le seul trafic autorisé sur cet ouvrage est constitué des transports publics, feux bleu, taxis, cycles, cyclomoteurs et véhicules de voirie soumis à autorisation spéciale. Le projet "White Day" initialement intitulé "Repas en blanc sur le pont de Zaehringen", a été présenté à la Police locale dans la deuxième partie de l'année 2016. Soucieux de voir si le projet était possible, les organisateurs ont été invités à prendre prioritairement contact avec les Transports publics fribourgeois pour obtenir leur accord de principe. Les TPF sont consultés à chaque fois que leurs prestations sont perturbées par l'organisation d'une activité. Les TPF ayant donné leur retour positif, la Direction de la Police locale et de la Mobilité a ensuite invité la Préfecture de la Sarine, la Police cantonale et les représentants des Services communaux concernés (Inspectorat du feu et Voirie) à se déterminer lors d'une séance commune. A l'issue de celle-ci, l'organisateur a pu obtenir les accords de principe des feux bleus que sont les pompiers, les services d'ambulance de la Sarine et de la Singine et la Police cantonale. Tous ont validé le fait qu'il était possible de fermer le pont pour la durée de cette manifestation. Pour la Police locale, la fermeture du pont a été facturée à l'organisateur comme suit:

- émoluments pour autorisation: 300 francs
- émoluments pour préavis de patente K: 30 francs
- taxe d'empiètement du domaine public: 400 francs
- matériel livré par la Voirie: 602 francs
- total police: 730 francs
- total facturé par la Ville: 1'332 francs.

A cela s'ajoutait des frais pour l'obtention d'une patente K, je viens d'en parler, des frais pour y acheminer de l'électricité, qui ont été versés directement à Groupe E, car le pont n'est pas équipé de points de connexion, et tous les frais liés au matériel de la Ville ont été facturés par la Voirie. L'organisateur a également dû se plier à l'utilisation de la vaisselle réutilisable, conformément à l'application de la directive adoptée le 13 novembre 2012 par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal va certainement autoriser d'autres projets, si ceux-ci sont conformes au règlement général de police de la Ville de Fribourg et si l'ensemble des critères imposés par les services en charge de ce type de demandes sont décrits dans une autorisation d'usage du domaine public.

- a) Les demandes de manifestations seront soumises à la Police locale lorsque l'usage du domaine public est requis. La Police locale analyse la demande sur plusieurs critères à savoir: la conformité (la manifestation doit respecter les règles d'usage décrites dans le règlement général de police de la Ville de Fribourg), la faisabilité (l'endroit souhaité doit être libre et ne pas poser de problèmes organisationnels dans les zones), la sécurité (elle doit être garantie pour toutes les personnes à proximité de l'endroit), l'accord des partenaires (Préfecture, Police cantonale, ambulances, pompiers et Voirie). Il est à relever que la Police locale n'est pas compétente pour analyser les besoins de la Ville en termes d'animation. Cette tâche s'apparenterait à celle d'un city-manager. A ce jour, le Conseil communal n'a pas défini de stratégie d'animation particulière pour le pont de Zaehringen.
- b) Si un projet venait à être refusé sur le domaine public, il le serait certainement parce que ce dernier ne répondrait pas aux différents critères énumérés sous le point a ou si l'un des partenaires-clés, que sont les feux bleus ou les Transports publics fribourgeois, s'y opposait. Dans le cadre de demandes hors cadre, la Direction de la Police locale conditionne son autorisation d'usage du domaine public au fait que les mesures correctrices soient garanties par l'organisateur, notamment horaires, nuisances sonores, etc.

En l'état, le Conseil communal se déclare satisfait que des projets permettant d'animer la ville et notamment le quartier du Bourg lui soient régulièrement présentés. Il entend continuer à y être bienveillant afin que les porteurs de ces projets puissent voir leur concept analysé avec sérieux, dans un esprit constructif et orienté vers la recherche de solutions permettant de les voir aboutir.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Je vous remercie beaucoup pour votre réponse si détaillée. Je soutiens toutes les initiatives privées pour une revitalisation du quartier du Bourg. Je suis d'accord avec le constat du Conseil communal selon lequel le pont de Zaehringen est un endroit magnifique. Il y a aussi d'autres endroits magnifiques en ville de Fribourg. Je me demande seulement, et ça c'est vraiment ma critique, pourquoi le pont de Zaehringen, c'est "ein Nadelöhr" pour les transports publics.

In praktisch, jeder verkehrspolitischen Diskussion bemängelt man die Langsamkeit des öffentlichen Verkehrs. Man gibt viele Tausende von Franken aus um die Geschwindigkeit der TPF-Busse zu beschleunigen. So weit, so gut. Ich verstehe einfach nicht weshalb die Hauptachse, den Zugang für die Busse für einen ganzen Abend gesperrt werden muss. Obschon in diesem Fall die Direktion der TPF ein positives Gutachten gegeben hat - warum muss ausgerechnet auf dieser Brücke so eine Veranstaltung abgehalten werden. Sollte es Nachahmeraktionen geben, sehe ich wirklich ein Problem. Sie haben verschiedene Manifestationen genannt, aber diese Manifestationen haben eigentlich nie zu einer Schliessung der Brücke geführt. Ich sehe darin ein Problem wenn es weitere solche Manifestationen gibt, Abendveranstaltungen, Nachmittagsveranstaltungen, usw., die mit der Zeit einfach nicht möglich sind. Die Stadt muss schon wissen, dass sie eine kohärente Politik macht. Auf der einen Seite den öffentlichen Verkehr fördern - auf der anderen Seite Gleichbehandlungsprinzip wahren. Man kann nicht allen Herren dienen. Das ist meine Kritik, die ich auf den Weg geben möchte.

- n° 57 de M. Matthieu Loup (PS) relative au soutien que pourrait apporter le Conseil communal aux structures d'accueil extra-familial souhaitant déposer une demande d'aide financière auprès de l'Office fédéral des assurances sociales

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

Remarque sur les termes utilisés: soutien = aide OFAS / subvention = subvention communale aux institutions.

1. Le Conseil communal peut-il imaginer mettre rapidement en place un soutien aux structures qui souhaitent faire des demandes, afin que celles-ci puissent être déposées avant le délai du 31 janvier 2018?

Ce sont les crèches (ou autres formes d'institutions de garde reconnues) qui déposent directement les demandes de soutien auprès de l'OFAS. Le soutien ainsi obtenu est pris en compte en tant que ressources des crèches, réduisant ainsi la part communale. Seules les places nouvellement créées et les agrandissements (plus de 10 places supplémentaires) donnent droit à un soutien de l'OFAS. La Ville veille, bien sûr, à ce que ces demandes soient faites par les institutions subventionnées par la Ville.

S'agissant d'une aide à la création de nouvelles places, le soutien de l'OFAS est limité à 2 ans dès l'ouverture (3 ans si c'est du parascolaire). Après cette période, l'institution et/ou les pouvoirs publics doivent prendre le relais pour une durée d'au moins 6 ans. Il faut donc veiller à cet aspect dans l'octroi des nouvelles subventions communales.

Au reste, l'offre globale doit correspondre à la demande (cf. enquête quadriennale sur les besoins réalisée par la Ville en 2016).

Enfin, de nombreuses circonstances doivent être réunies pour qu'une institution augmente sa capacité et que la Ville accorde une subvention pérenne, comme par exemple:

- projets d'ouverture de nouvelles crèches ou d'agrandissement existants;
- disposer de locaux respectant les normes d'accueil;
- type de places créées, pour bébés ou pour plus grands;
- type d'accueil (accueil de jour ou crèches, etc.);
- répartition des institutions sur le territoire communal;
- engagement du personnel d'encadrement;
- respect des normes et autorisations du SEJ (Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse);
- soutien financier assuré pour 6 ans au moins.

Créer de nouvelles places prend du temps et nécessite que de nombreuses conditions et opportunités soient réunies. Ce n'est donc pas qu'une question purement financière, le soutien de l'OFAS étant aussi limité.

2. Si oui, quelles mesures le Conseil communal entend-t-il prendre et quel type de projet souhaite-t-il privilégier?

Voir la réponse sous 3.

3. Si non, pourquoi le Conseil communal laisse-t-il passer une telle opportunité d'augmenter le nombre de places d'accueil, alors que le manque de places est avéré dans certains cas de figure, comme par exemple, pour les enfants de moins de 2 ans dans les crèches? Quelles autres mesures, notamment en termes de planification, le Conseil communal entend-t-il prendre pour remédier rapidement à ce manque de places?

Le Conseil communal ne laisse pas passer l'opportunité que représente la manne de l'OFAS. La Commune veille à ce que chaque institution subventionnée demande le soutien de l'OFAS. Le Conseil communal se prononce ensuite sur le versement d'une subvention durable, en fonction des besoins de la population et de ses possibilités financières. Il faut aussi savoir que si une institution n'est pas suffisamment occupée, les périodes concernées ne sont pas subventionnées. C'est-à-dire que si une nouvelle structure ouvre et qu'elle n'a pas une fréquentation suffisante sur certaines périodes, celles-ci ne sont pas subventionnées; uniquement les plages horaires quasiment complètement occupées et ouvertes sont subventionnées. Il s'agit alors de "remplir" les structures existantes et d'adapter s'il le faut, et dans la mesure du possible, l'offre à la demande.

Dans le cadre du budget 2018, le Conseil communal a prévu de soutenir la création de nouvelles places d'accueil (augmentation des places existantes, transformation de crèche, reconnaissance d'une nouvelle institution), donnant droit à la subvention de l'OFAS. A ce stade, nous n'allons pas entrer dans les détails des subventions prévues par la Ville, car les discussions budgétaires sont en cours. Il faudra les présenter en Commission financière en novembre 2017. La question du soutien de l'OFAS est bien intégrée dans les processus de création de nouvelles places par les institutions et pris en compte dans l'examen des subventions communales.

A titre d'information, voici les montants que les crèches ont obtenus de la part de l'OFAS ces dernières années pour la création et/ou l'agrandissement de leur institution, respectivement vont obtenir en 2018 (selon demandes des crèches à l'OFAS prévues dans leurs budgets, sous réserve de la décision définitive de l'OFAS):

<u>Crèches</u>	<u>Années</u>	<u>Montants</u>
Mosaïque	2013	111'840
	2014	119'840
Arche des enfants	2018	50'000
Pérollino	2016	60'370
	2017	65'000
Providence	2017	60'000
	2018	60'000
La Chenille	2015	121'140
	2016	123'760
TOTAL		771'950

En outre, en 2016, plus de 390 places de crèches ont été subventionnées, dont près de 140 pour les bébés. En 2018, le nombre se situera à environ 450 places, dont près de 160 pour les bébés. Le budget de ce secteur évolue comme suit entre 2017 et 2018.

<i>BUDGET 2018</i>	2017 Budget	2018 Budget
1040.365.20 Petite enfance		
Fédération des crèches et garderies		
Participation au mandat de prestations (gestion de la liste d'attente centralisée LAC)	35'000.00	35'000.00
Crèches		
Le Bosquet	330'000.00	250'000.00
Colibri (nouvelle crèche)	0.00	275'000.00
Croqu'Lune	390'000.00	410'000.00
Mandarine	690'000.00	700'000.00
Les Petits Poucets	670'000.00	680'000.00
Réformée	420'000.00	500'000.00
de l'Université	215'000.00	165'000.00
La Coccinelle	35'000.00	35'000.00
Mosaïque	315'000.00	350'000.00
L'Arche des enfants	210'000.00	310'000.00
La Chenille	600'000.00	600'000.00
Pérollino	200'000.00	336'000.00
La Providence	340'000.00	381'000.00
Pop e poppa (nouveau)	0.00	90'000.00
Sous-total	4'450'000.00	5'117'000.00
Garderies-maternelles		
La Chenille	70'000.00	70'000.00
Colibri (fin de la garderie-maternelle)	170'000.00	0.00
Accueil familial de jour (AFJ)		
	320'000.00	360'000.00
Divers placements		
Placements urgents par l'aide sociale	15'000.00	15'000.00
Placements extraordinaire par les IAS	15'000.00	15'000.00
ajustages en rapport aux comptes	0.00	0.00
Total Crèches et Accueil familial de jour	5'040'000.00	5'577'000.00

A noter encore que le programme de l'OFAS existe depuis plus de 10 ans, régulièrement annoncé comme le dernier, avec un délai limite, mais toujours reconduit jusqu'à présent.

4. Le Conseil communal entend-t-il, par le biais de ses membres élus/es au Grand conseil ou par d'autres biais, s'engager pour un soutien plus important de l'Etat de Fribourg au financement des structures d'accueil extrafamilial, notamment en visant à adapter l'article 9 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) qui définit un taux fixe de 10% pour le soutien financier de l'Etat?

Le soutien de l'Etat a été fixé à 10%, mais il faut également y ajouter la part des employeurs (soit le 0,4% de la masse salariale). Le tout peut être estimé à un soutien de 15 à 16%, mais uniquement en faveur des enfants depuis leur naissance et jusqu'à la fin de l'école enfantine (2H). Il n'existe aucun soutien de l'Etat pour le placement des enfants scolarisés de la 3H à la 8H. Le soutien de l'Etat a été créé uniquement pour permettre la réduction de la part parentale aux frais de placement.

En ce qui concerne des interventions politiques, on rappellera que Mme Burgener Woeffray avait déposé et développé le 15 mai 2014 une motion demandant la prolongation d'au moins deux ans des fonds cantonaux d'incitation à la création de places de crèche et d'AES .

Le Conseil d'Etat y a répondu en constatant que les deux fonds avaient joué leur rôle, les places offertes correspondant aux chiffres du Message accompagnant le projet de loi sur les structures d'accueil, mais que la demande restait importante entre autre à cause de la forte croissance démographique. Le Conseil d'Etat constatait dès lors qu'une incitation financière était nécessaire. Il avait prévu de travailler avec les milieux économiques, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la RIE III, à un nouveau programme d'incitation à la création de places et de subventionnements.

Malheureusement, la RIE III a été refusée. Ces nouvelles mesures seront prises dans le cadre de la prochaine réforme qui va être mise en place.

Loup Matthieu (PS). Merci pour cette réponse circonstanciée. Je suis satisfait des chiffres donnés, mais pas entièrement rassuré sur le rôle proactif que la Commune pourrait entreprendre pour utiliser le million et demi restant. Les 700'000 francs que vous avez mentionnés et ventilés sont certes une bonne chose, mais il reste de l'argent à disposition pour augmenter et faire apparaître de nouvelles places de crèche sur la base de nouvelles demandes et répondre à un besoin ainsi avéré de places de crèche.

- n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés

M. Martin Kuhn étant excusé, il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

19. Divers

A. Nouvelle proposition

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. Comptes 2016 n° 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation.

Rugo Claudio (PA).

Développement de la proposition

A l'heure actuelle, 12 personnes ayant rendu service (rémunéré) bénéficient de rentes à titre d'anciennes Conseillères et d'anciens Conseillers communaux. Par effet de cascade, d'autres personnes sont prises en compte dans ce régime spécial des retraites: conjoint, conjointe et descendants.

La moyenne du montant alloué à chaque retraité, toujours à la charge de la collectivité, s'élève à 82'529 francs. Somme qui correspond au triple de mon salaire... (vous commencez à me connaître: je garde, en politique comme au travail, ni ma langue, ni mes mains dans les poches).

D'autres ne font que tourner les deux plus gros doigts... et quelques fois l'index de la main droite. A 30 francs la BD, certains pourront s'offrir annuellement 2'751 exemplaires (dont l'intégrale de l'Oncle Picsou). Ou pour d'autres qui aiment soutenir les artistes, ils auront tout loisir d'écouter 2'751 concerts de piano classique ou de guitare... ce qui équivaut à 7,5 concerts journaliers!

Au cas où la proposition serait rejetée, le règlement demanderait un petit dépoussiérage ou toilettage, c'est selon. Ceci concerne les rentes des Conseillers-ères "pacsés-ées"? Et aussi des enfants adoptés-ées par ces derniers, dernières? Le règlement ne le dit point!

Le 24 septembre 2017, dans un élan de sagesse, le peuple suisse a refusé le "paquet Berset". Le Parti des artistes fribourgeois remercie au passage la gauche de la gauche genevoise d'avoir donné l'impulsion contestataire nécessaire à la réussite du non démantèlement des acquis sociaux. Merci à Pablo Cruchon, merci à Catherine et à tous les autres...

La Ville de Fribourg ne brille pas de mille feux sur ce sujet, étant donné qu'elle se refuse à titulariser de nombreuses et nombreux employé(e)s, comme par exemple, en répétant ad libitum les contrats à durée déterminée d'une année sur le long terme (plus de vingt ans) des employés professeurs à l'Ecole des P'tits Artistes; ce qui est sujet de litige régulier au sein de l'administration (et de ce Conseil) et contraire à l'esprit de la loi. Afin de maintenir des conditions dégradantes, je rappelle que les Conseillères générales et Conseillers généraux ont refusé le postulat n° 21¹ réglant le sujet. Derechef, la Ville évite les cotisations au deuxième pilier des artistes intermittents qui, arrivés à la retraite, devront composer avec: c'est-à-dire continuer à partager leur talent... Pour les musiciens en particuliers, le tremolo sera de mise.

¹ http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officialle/conseil_general.htm

La loi donne des directives contraignantes sur la cotisation au deuxième pilier et de ce fait, le Conseil communal de la Ville de Fribourg reste en-deçà de ce qu'on serait en droit d'attendre des instances dirigeantes. Le Tribunal fédéral sur cette question précise tranchera dans un futur proche. D'autres collectivités, publiques et privées, font montre de plus de souplesse.

Parole donnée, promesse tenue.

C'est peu dire: le Parti des artistes insiste sur ce sujet précis, car c'était le thème de campagne de février 2016 qui l'a vu porté à la périphérie du pouvoir législatif. Cet exemple est corroboré par les emplois précaires des femmes de ménage qui nettoient les bureaux de nos édiles, de nos écoles, etc.... bénéficiaires, elles-aussi, de conditions contractuelles d'un autre temps. Ainsi les contrats à durée déterminée validés encore cette année pour les 4,5 EPT aux accueils extra-scolaires. Ainsi les licenciés des sentiers écologiques!

Ce qui contredit les propos tenus par notre estimé Syndic sur le postulat n° 4 (un à deux cas par année)... Texte non transcrit dans le procès-verbal n° 11, page 914 et abrégé par: cf. annexe.

Vous me direz que je m'égare? Et bien non!

D'un côté, on nourrit jusqu'au dernier souffle les Conseillères et Conseillers communaux à la cuillère dorée (ou d'argent pour ceux qui seraient allergiques) et de l'autre, la Ville de Fribourg ne sait reconnaître (et mettre en valeur) les talents des nombreuses travailleuses et travailleurs, (intermittents "sur appel") qui, jour après jour, contribuent au bien-être et à l'éducation de la population de notre Ville de Fribourg chérie.

On nous rabâche que les Caisses de l'AVS sont vides, et se videront davantage, comme nous l'a rappelé le Conseiller général Blaise Fasel sur les ondes nationales¹. Participer, à l'instar de chaque citoyen de ce pays, à l'effort collectif, constitue le centre de cette proposition n° 2. Ainsi l'homme politique se verra descendre de son piédestal et "sera mangé" à l'aune de ses congénères, ceci sans distinguer.

L'attrait des cinq postes reste vif, étant donné qu'aux dernières élections, vingt-deux candidats se sont présentés pour les repourvoir.

En conclusion:

Payer grassement celui qui ne travaille plus ou rétribuer au lance-pierres celui qui œuvre dans des conditions précaires? Voilà la question qui est remise sur la table: le débat est lancé. Dès lors, les alliances de droite (UDC, PLR compris) et de gauche sont et seront toujours les bienvenues!

Ensemble, camarades de gauche, camarades de droite, et camarades centristes, nous concluons qu'il est temps d'abroger le régime spécial des retraites des Conseillères et Conseillers communaux.

¹ Emission RTS
<https://www.rts.ch/.../8848946-courte-avance-pour-la-prevoyance-vieillesse-2020-sel...>
18 août 2017 – Sondage et jeunes générations: débat entre Johanna Gapany (PLR) et Blaise Fasel (PDC). Forum. Le 18 août 2017 ...

Nb: l'entière marge de manœuvre est dès lors donnée au Conseil communal dans l'application temporelle de ladite proposition, ce afin de respecter les lignes rouges légales.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveau postulat

- n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liés à la Ville

Marchioni Pierre (UDC).

Développement du postulat

Les conséquences dramatiques de la production d'huile de palme sont largement connues. Cette production entraîne la destruction des forêts tropicales et des conditions d'existence des espèces animales et végétales vivant dans les régions ravagées par une monoculture qui ne profite qu'à quelques grandes entreprises, au détriment d'un grand nombre de petits propriétaires terriens. Cultivés souvent sur brulis et sur des terres marécageuses gagnées par assèchement, procédés produisant de grandes quantités de gaz à effet de serre et les masses de produits chimiques utilisés résultent en une pollution à long terme des sols! Actuellement, les grands groupes responsables se tournent vers l'Amérique latine et l'Afrique et les premières grandes surfaces de forêts tropicales rasées se trouvent au Libéria. D'autres projets se développeront rapidement dans ce continent miné par la corruption et le népotisme.

Chaque produit à base d'huile de palme acheté ne fait qu'encourager des méthodes de culture que l'on ne devrait tout simplement plus tolérer. D'autre part, on constate que les mesures prises jusqu'à ce jour en vue de la réduction de l'emploi de l'huile de palme sont un échec. Ces mesures sont trop souvent détournées par les multinationales spécialisées dans le traitement des produits à base d'huile de palme. Seules des mesures impératives de suppression d'utilisation mèneront à une réduction draconienne de la production.

Cette suppression de l'emploi de l'huile de palme et des produits dérivés ne pose chez nous aucun problème. Notre production indigène met à la disposition du consommateur toute les matières grasses nécessaires à une cuisine goûteuse et équilibrée.

Nous demandons donc instamment au Conseil communal de prendre sans délai les mesures adéquates dans ce domaine. C'est là un domaine où les pouvoirs publics peuvent donner l'exemple sans rien dépenser.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 61 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative à la possibilité pour la Ville de Fribourg de participer au système d'exploitation des places de stationnement publiques ParkNow

Altermatt Bernhard (DC/vl). Depuis quelque temps, Bulle et six villes de la Riviera vaudoise participent au système d'exploitation des places de stationnement publiques ParkNow. Il s'agit d'un système permettant aux autorités propriétaires des places et aux usagers de régler leurs taxes de stationnement moyennant une application alliant géolocalisation et facturation automatique. Pas besoin d'installer un système d'affichage où sont indiquées les places libres, le conducteur ou la conductrice continuera, comme à présent, de chercher sa place de stationnement en tourniquant en ville. Mais une fois la perle rare trouvée, le système ParkNow – développé et géré de surcroît par une entreprise startup bulloise – permet une gestion plus facile des tarifs horaires, des factures et du paiement.

Die gemachten Erfahrungen sind sehr gut: in Bulle, Vevey, Montreux, La-Tour-de-Peilz, Corsier sur Vevey et Saint-Légier-la Chiésaz. Da die partizipierenden Städte allesamt etwa in die Grössenkatgorie von Freiburg gehören, könnte es für unsere Stadt attraktiv sein, sich ebenfalls an ParkNow zu beteiligen. Gemäss den Angaben von ParkNow funktioniert das System aber auch in grösseren Städten, wie z.B. in Denver, Newark, Phoenix und San Francisco. Die Lösung kann also problemlos auch im Fall einer Fusion unserer Stadt zu Gross-Freiburg umgesetzt werden!

Est-ce que le Conseil communal serait-il d'accord d'étudier une participation de Fribourg à ParkNow?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour répondre à M. Altermatt, je vais commencer par rappeler que le 29 mars 2017, le Conseil général acceptait la transmission du postulat n° 35 de M. Jean-Noël Gex et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal la même chose que vous, soit d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg. Finalement, ParkNow, c'est ça.

J'avais répondu que le Conseil communal ne s'y opposait pas et j'avais aussi répondu qu'une étude était déjà prête. Nous sommes en train de comparer tous les prestataires de ce genre de service. Dans le comparatif que nous sommes en train de faire, la firme que vous avez citée est incluse. Par contre, je ne peux pas confirmer ce que j'avais dit à M. Gex, à savoir que ce système serait en fonction cette année encore. J'aurai peut-être un peu de retard. Toutefois, il sera mis en place soit à la fin de l'année, soit au début de l'année prochaine. En tout cas, on est en très bonne voie. Maintenant, est-ce que ça sera celui que vous avez cité ou un autre? Aujourd'hui, on ne peut pas le dire, tout simplement, parce que nous voulons un système qui soit économique pour la Commune. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de systèmes qui font payer la commission à la Ville. Nous voulons faire payer la commission à l'utilisateur pour ne pas réduire les recettes en lien avec le stationnement et puis, nous voulons un système qui soit aussi le plus compatible possible avec les installations de stationnement privées qui existent. Peut-être que l'on n'arrivera pas à le rendre compatible avec toutes les installations, mais le but est de le rendre le plus compatible possible. Cela prend un petit peu de temps. Toutefois, c'est une question qui est totalement pertinente, qui rejoint la préoccupation du Conseiller général Gex. Normalement, à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, elle sera opérationnelle.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 62 de M. Simon Murith (DC/vl) relative aux pratiques du Conseil communal et à sa politique d'information à l'égard du Conseil général lors de difficultés importantes ou de changements notables par rapport au projet de construction initial en cours de chantier

Murith Simon (DC/vl). Notre ville va au-devant d'une période de grands travaux et l'ampleur de ces projets n'a d'égal que leurs coûts extraordinaires. Il est donc commandé une attention particulière quant au bon déroulement de ces travaux, en particulier dans le respect d'un développement territorial coordonné et conforme aux délais d'une utilisation raisonnable des deniers publics, ainsi qu'une certaine transparence vis-à-vis de la population. Souvent, les autorités ont recours à un entrepreneur général pour se décharger des tâches de coordination et de direction vis-à-vis des personnes qui œuvreront à l'accomplissement du projet, en particulier vis-à-vis des sous-traitants. Cette situation n'est toutefois pas sans risque.

- D'une part, la garantie du respect de la législation sur le travail au noir est amoindrie.
- D'autre part – et il s'agit du cœur de mon intervention – les collectivités publiques prennent le risque de devoir payer à double les sous-traitants auxquels l'entrepreneur général aura fait appel pour mener à bien le chantier.

La volonté législative visant à sauvegarder les intérêts des artisans et entrepreneurs a, en effet, été renforcée. Désormais, la protection des sous-traitants contre le défaut de paiement de l'entrepreneur général, a été étendue dans les rapports de droit public par l'entrée en vigueur d'une caution légale à charge du propriétaire du patrimoine administratif (cf. art. 839 al. 4 CC). Ce risque est inévitable lorsque l'entrepreneur général tombe en faillite. J'en arrive donc aux deux questions suivantes:

- Quelles pratiques le Conseil communal a-t-il développées pour parer aux risques mentionnés?
- Quelle est la politique d'information, à l'égard du Conseil général comme de la population, lorsque surviennent des difficultés importantes ou des changements notables par rapport au projet de construction initial en cours de chantier?

Et pour finir, je me fais l'écho d'une crainte qui a été mentionnée par le groupe PLR hier, pendant le Message n° 22 par rapport au droit de superficie, où le risque de cette hypothèque légale existe également. Au cas où le bénéficiaire de ce droit de superficie, le maître d'ouvrage, fait appel à un entrepreneur général, est-ce que la Commune prévoit aussi des garde-fous dans ce cas-là? Et si oui, lesquels?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Les deux premières questions de M. Murith m'ont été adressées à l'avance. Donc, je peux lui répondre comme suit.

Le Conseil Communal vous informe que pour la Commune de Fribourg, il n'est pas d'usage d'avoir recours à un entrepreneur général, et qu'en particulier, dans le cas de la Vignettaz, ce n'est pas le cas. Le texte qui m'est parvenu se référait au cas de la Vignettaz. En ce qui concerne la Vignettaz, nous n'avons pas fait recours à un entrepreneur général.

En effet, bien que n'excluant pas le recours à une entreprise générale, le dispositif de mise en concurrence traditionnel s'avère souvent plus efficient que le recours à une entreprise générale. J'en veux pour preuve la tentative que la Ville a faite au travers des appels d'offres pour le PPS, c'est-à-dire, le centre des pompiers. La construction de l'ouvrage, sur la base d'un projet établi par les

architectes Aeby Aumann, avait fait l'objet d'un appel d'offres en entreprise générale. Seules deux entreprises ont répondu et pour un montant supérieur d'environ 200'000 francs au devis général de 1'274'300 francs.

La méthode dite traditionnelle consiste à mandater des architectes et des ingénieurs (civils et spécialistes – CVSE: chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) qui établissent des plans et des soumissions pour demander des offres à des entreprises soit en procédure ouverte, soit sur invitation ou en gré à gré, en fonction des seuils financiers. Ce mécanisme n'exclut pas une sous-traitance, mais là encore, ce n'est pas la règle. Tout ce processus est dirigé par la COBAT (Commission de bâtisse), présidée par la Directrice de l'Edilité, en présence d'un second Conseiller communal concerné (la Directrice des Ecoles, dans le cas de la construction d'écoles). Ceci est prévu dans le "Règlement administratif concernant le fonctionnement du Conseil communal et l'organisation de l'administration". Ces séances de COBAT sont précédées de celles de la COTECH, (Commission technique), présidée par l'Architecte de Ville, le Chef de secteur architecture ou par le Chef de projet. Participent à ces séances les services concernés, le Service des finances et les mandataires. A la suite des propositions d'adjudications recommandées en COBAT, un rapport d'adjudication est adressé au Conseil communal qui décide de l'adjudication.

1. Quelles pratiques le Conseil communal a-t-il développées pour parer aux risques mentionnés?

Réponse

Ce mode de mise en concurrence dite "traditionnelle", tel que décrit tout à l'heure, optimise la qualité, le coût, le choix des entreprises respectueuses du droit. Il assure également une analyse technique et politique des adjudications. On ne peut jamais exclure le non-respect de la législation relative au travail au noir, mais à notre connaissance, les modalités de choix des entreprises décrit ci-dessus réduisent le risque pour le maître d'ouvrage. Nous nous permettons également de rappeler qu'en ce qui concerne la problématique du travail au noir, des contrôles d'entreprises sont effectués au niveau cantonal en application de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Conformément à la législation fédérale en la matière, toujours en lien avec le travail au noir, l'autorité cantonale compétente (pour Fribourg: le Service public de l'emploi) exclut un employeur condamné des futurs marchés publics au niveau communal, cantonal et fédéral pour cinq ans au plus.

- Un bref mot concernant la sous-traitance:

La mise au point des contrats selon les modèles de la SIA (Règlement SIA 118) et les clauses spécifiques dans nos contrats relatives à l'obligation d'obtenir le consentement exprès du maître d'ouvrage pour une sous-traitance assure à la Commune de ne pas devoir payer deux fois une facture.

2. Quelle est la politique d'information, à l'égard du Conseil général comme de la population, lorsque surviennent des difficultés importantes ou des changements notables par rapport au projet de construction initial en cours de chantier?

Réponse

Les crédits d'ouvrage sont sollicités, en principe, dans une marge de +/- 10% - même si hier, elle était de +/- 40%, je le reconnais - selon le degré de précision des devis, des soumissions rentrées, comme décrit dans le règlement SIA 102, 103 et 105. Toutefois, dans le cas d'hier, nous n'avions pas encore de projet.

La participation du Service des Finances à toutes les COTECH et COBAT assure un suivi précis avec un mécanisme d'alerte auprès du Conseil Communal.

Lorsqu'un dépassement survient à cause d'un imprévu, le Conseil communal informe la Commission financière et peut être amené, selon l'ampleur du dépassement et le planning du chantier, à solliciter une demande de crédit complémentaire.

Dans tous les cas, les décomptes finaux des ouvrages sont présentés d'abord à la Commission financière, puis au Conseil général. Cela sera le cas en février prochain pour les derniers ouvrages terminés, à savoir, le PPS et les pavillons scolaires. Le décompte final du Werkhof sera présenté au courant de 2018.

En ce qui concerne votre troisième question, je peux vous répondre, M. S. Murith, que dans le cas où la Ville céderait un DDP sur une parcelle qui lui appartient à un investisseur privé, c'est celui-ci qui porterait la responsabilité des risques à gérer.

Murith Simon (DC/vl). Je suis globalement satisfait de la réponse. Je félicite le Service concerné pour l'immense travail. Pour les quelques points en plus, je reviendrai de manière informelle vers Mme la Conseillère communale.

Le Président. Y a-t-il encore une question ou une autre intervention, selon l'article 69 RCG? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie de votre patience et indulgence. Je lève la séance et vous souhaite une bonne nuit.

Il est 23.19 heures.

Fribourg, le 17 novembre 2017/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.